



L'ITINÉRANCE

EN MONTÉRÉGIE

**PLAN D'ACTION
RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉ**

sur l'itinérance en Montérégie
2021-2026

Production

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Rédaction et coordination des travaux

Équipe du bureau régional, Direction des programmes santé mentale et dépendance

Référence

Ce document est inspiré du document suivant :

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action régional et communautaire intégré :*

Document d'orientation à l'intention des centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, 1^{er} octobre 2021, 25 pages.

Droits d'auteurs

© CISSS Montérégie-Centre

Note au lecteur

Le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire dans le but d'alléger le texte.

Remerciements

Nous tenons à souligner la contribution des comités en itinérance de la Montérégie, ainsi que tous les partenaires qui ont consacré temps et énergie pour collaborer à la conception du présent plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) pour la Montérégie et alimenter la réflexion sous-tendant cette œuvre collective et concertée. La réalisation de ce PARCI n'aurait pu être possible sans la mobilisation de l'ensemble des partenaires en itinérance: les organismes communautaires, les COOP, les OH, les CISSS et le secteur privé. Nous avons ainsi pu dégager une vision d'ensemble du continuum des services d'hébergement en itinérance dans des perspectives transversales et d'amélioration continue. Enfin, nous désirons remercier la région du Bas St-Laurent de laquelle nous nous sommes inspirés pour la structure de notre plan de financement.

Rédaction

Guy Dufresne – APPR, CISSS-MC
Youcef Ouadahi - APPR, CISSS-MC
Nathalie Ruest – Chef d'administration des programmes régionaux et communautaires, CISSS-MC
Evelyne Salman – APPR, CISSS-MC

Révision

Sandrine Adaï – Technicienne en administration, CISSS-MC
Rachelle Huynh – Technicienne en administration, CISSS-MC
Alexandra Laliberté – Consultante, Laliberté Consultants
Nathalie Ruest - Chef d'administration des programmes régionaux et communautaires, CISSS-MC
Evelyne Salman – APPR, CISSS-MC
Sylvie Beaugard-APPR, CISSS-MC

Mise en page

Sandrine Adaï - Technicienne en administration, CISSS-MC
Evelyne Salman – APPR, CISSS-MC

Coordination des travaux

Nathalie Ruest – Chef d'administration des programmes régionaux et communautaires, CISSS-MC

Membres des comités

Marie-Josée Averill – Directrice générale, La Porte du Passant
Gilles Beaugard – Coordonnateur, TIRS
Sylvie Beaugard – APPR, CISSS-MC
André Bilodeau –Président du CA, TIRS
Louis-Philippe Boucher – Organisateur communautaire, CISSS-MO
Josianne Daigle – Directrice, Centre d'intervention-jeunesse des Maskoutains
Suzanne Demers – Directrice, Auberge du cœur Le Baluchon
Julie De Serres – APPR, CISSS-ME
Caroline Duclos – Chef d'administration de programmes SIM et SIV, CISSS-MC
Guy Dufresne – APPR, CISSS-MC
Marie-Claude Durette – Conseillère en développement social, Bureau du développement social de la ville de Longueuil
John Gladu – Directeur, L'Aiguillage
Johanne Nastroom – Directrice, TROC-M
Youcef Ouadahi - -APPR, CISSS-MC
Jean-François Pomerleau – Directeur, Maison des jeunes Le Dôme
Mohsen Romdhani – Chef des services psychosociaux généraux et populations vulnérables, Direction programmes santé mentale et dépendance, CISSS-MO
Pierre Rousseau – APPR, CISSS-MC
Nathalie Ruest – Chef d'administration des programmes régionaux et communautaires, CISSS-MC
Evelyne Salman – APPR, CISSS-MC

Mot du président-directeur général



L'itinérance n'est pas un choix de vie et plusieurs facteurs sociaux et individuels peuvent mener une personne à vivre une telle situation. De nombreux facteurs de risque individuels et sociaux ont un rôle déterminant dans le parcours de vie des personnes et malheureusement l'itinérance en est parfois la conséquence.

Étant donné les causes multiples de l'itinérance, celle-ci nécessite une réponse intersectorielle. Le MSSS propose une stratégie qui repose sur la collaboration de tous les secteurs d'intervention : logement, santé, services sociaux, revenus, éducation, employabilité, justice, sécurité publique, etc. S'appuyant sur la *Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 - S'allier devant l'itinérance* (MSSS), confirme à nouveau l'impérative nécessité de partager la responsabilité et s'unir pour lutter contre l'itinérance.

Le présent *Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance* vient traduire à l'échelle montréalaise cette volonté de se solidariser dans une série de mesures concrètes. Dans cette perspective, le CISSS de la Montérégie-Centre se mobilise comme établissement, mais également comme membre d'une communauté à agir avec cœur et détermination dans la lutte à l'itinérance.

Richard Deschamps, ts, MA, MAP
Président-directeur général
CISSS de la Montérégie-Centre

Mot du directeur des programmes santé mentale et dépendance

À titre de mandataire de la coordination régionale en matière d'itinérance, c'est avec fierté et espoir que nous déposons le *Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance (PARCI)* de la Montérégie.

À la suite de la consultation des principaux partenaires et fruit d'une démarche consensuelle des trois CISSS, le PARCI illustre la coordination des nombreuses stratégies employées par les différentes communautés de la Montérégie, dans leur effort concerté de lutte à l'itinérance.

Exacerbée par la pandémie de COVID-19, l'itinérance a amené les différents acteurs locaux de nombreuses communautés à accroître leur partenariat et à unir leurs forces. Les constats et les apprentissages retenus ont d'ailleurs guidé les orientations du PARCI. Engagés au cœur de l'action dans la lutte à l'itinérance, les partenaires intersectoriels, dont principalement les organismes communautaires de la Montérégie, ont su démontrer leur agilité et leur capacité d'adaptation à toute épreuve, nécessaires à cette mission.

C'est dans un esprit de continuité de l'intervention communautaire déjà réalisée avec brio que le PARCI propose une approche structurante qui permettra de consolider nos acquis et de nous projeter dans l'avenir, avec une approche intégrée et complémentaire.

Benoit Geneau
Directeur des programmes santé mentale et
dépendance
CISSS de la Montérégie-Centre



Table des matières

Mot du président-directeur général.....	3
Mot du directeur des programmes santé mentale et dépendance	4
Table des matières.....	5
Liste des acronymes et des sigles	6
Introduction	7
Vision	8
1. Contexte et réalités régionales de l’itinérance	9
1.1 Éléments contextuels.....	9
1.2 Portrait de la Montérégie	10
1.3 Portrait général de la population desservie	13
1.4 Réalités de l’itinérance en Montérégie	20
1.5 Profil des répondants.....	22
1.6 Les grands apprentissages et résultats communautaires	27
2. Élaboration du PARCI - Structure de gouvernance	32
2.1 Synthèse des consultations	33
2.2 Actions à mener pour lutter contre l’itinérance.....	35
3 Le plan d’investissement.....	41
3.1 Analyse du financement	41
3.2 Gestion de l’équité sur l’ensemble du territoire	42
3.3 Répartition financière selon les mesures à prioriser	43
4 Balises budgétaires du financement 2022-2024	52
4.1 Communication et offre de service	53
4.2 Accès coordonné	53
4.3 Résultats régionaux	56
Conclusion	57
Références	59
Annexes	61
Annexe I – Répartition de la population par groupe d’âge en Montérégie.....	62
Annexe II – Population de référence 2020-2021	63
Annexe III – Structure de gouvernance pour l’élaboration du PARCI.....	64
Annexe IV – Sous-comités de travail consultatifs liés au PARCI	67
Annexe V – Liste des indicateurs : Annexe B du PAII 2021-2026.....	69

Liste des acronymes et des sigles

AEO	Accueil, évaluation, orientation
CA	Comité d'analyse
CCI	Capacité communautaire et innovation
CCG	Comité conjoint de gestion
CD	Communauté désignée
CDC	Corporation de développement communautaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux
CRD	Centre de réadaptation en dépendance
CRJDA	Centre de réadaptation des jeunes en difficulté d'adaptation
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DRF	Direction des ressources financières
DSPu	Direction de santé publique
ETC	Équivalent à temps complet
GRT	Groupe de ressources techniques
ICRÉ	Itinérance dans les communautés rurales et éloignées
ILA	Initiative en matière de logement abordable
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
IPLI	Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OC	Organismes communautaires
OH	Office d'habitation
PAGIEPS	Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance
PARCI	Plan d'action régional et communautaire intégré
PEQ	Plan économique du Québec
PQJ	Programme Qualification des jeunes
PSL	Programme Supplément au loyer
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RHD	Réseau d'hébergement en dépendance
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RHU	Ressource d'hébergement d'urgence
RLS	Réseau local de services
RMR	Région métropolitaine de recensement
RREII	Réseau de rapports électronique et d'information sur l'itinérance
RSIQ	Réseau Solidarité Itinérance du Québec
RTS	Réseau territorial de services
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Suivi intensif dans le milieu
SISA	Système d'information sur les personnes et les familles sans-abri
SIV	Suivi d'intensité variable
SPLI	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance
SRA	Stabilité résidentielle avec accompagnement
TROC-M	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie
TIRS	Table Itinérance Rive-Sud
VCS	Vers un chez-soi

Introduction

Le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) que nous présentons pour la Montérégie est le produit d'une importante collaboration avec nos partenaires communautaires et institutionnels interpellés au premier plan. Ce plan nous invite à une lecture commune des mesures et moyens à privilégier afin d'aller plus loin dans notre engagement collectif face à l'itinérance. Il tient compte des différents visages de l'itinérance, des parcours de vie variés et, surtout, des besoins de chaque personne.

En continuité de l'état de situation des services et des besoins, réalisé en 2011¹, puis mis à jour en 2021, ainsi que du plan d'action régional en itinérance produit en 2016, le présent PARCI nous propose notamment des actions structurantes pour maximiser le potentiel du financement à notre disposition jusqu'en 2026, tant au niveau du cadre fédéral que provincial, selon l'entente liant nos gouvernements de ces deux (2) paliers. Il a l'ambition de faire le point sur l'objectif ultime vers lequel la Montérégie doit orienter l'ensemble des actions de son réseau de la santé et des services sociaux, à savoir, d'une part soutenir chaque membre de la communauté en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et d'autre part, prendre en charge l'amélioration de leur état de santé dans une perspective plus globale, collective et efficiente.

Le PARCI regroupe autant le plan régional que le plan communautaire en Montérégie en ce document commun. Sa vision principale repose sur une offre de service disponible dans chacun des territoires de la Montérégie qui commence à partir de la rue et conduit vers la stabilité en logement, en y incluant l'ensemble du panier de services requis par la communauté desservie. Ce PARCI met en évidence l'impérieuse nécessité d'aller au-delà du travail en silo et de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins. L'esprit du PARCI vise d'une part, une collaboration mieux intégrée sur le terrain et d'autre part, la proactivité mise en commun de l'ensemble des partenaires. Cette contribution collective permettra de soutenir chaque personne en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et mettra en place un filet de sécurité sociale pour éviter à chaque membre de la population de vivre de l'itinérance.

¹ Vermette, Guy, Services de consultation Marijan. *Être imaginatifs dans les réponses est porteur de solutions - État des services et des besoins en itinérance : Résultats régionaux*, mandat confié par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, dans le cadre de la mise à jour du *Plan communautaire en itinérance 2011-2014 de la Montérégie*, Juillet 2011, 65 pages.

Nous envisageons à travers le PARCI de :

- ❖ *Lutter contre le phénomène de l'itinérance, plutôt que de simplement le gérer: aller au fond des choses dans l'optique d'une compréhension mieux affinée de l'itinérance et des éléments qui la maintiennent, alors que nous savons que de négliger l'itinérance ne bénéficie à personne, ni individuellement ni collectivement;*
- ❖ *S'attaquer de front à l'enjeu de l'accessibilité à des logements abordables, sains et sécuritaires, en misant sur l'urgence de développer des projets de logements financièrement abordables pour la majorité de la population;*
- ❖ *Migrer de la gestion de l'itinérance au cas par cas, vers une lutte sans relâche contre cet enjeu d'envergure sociale et de responsabilité collective qui se doit d'être partagée entre tous, dans l'esprit d'une responsabilisation commune;*
- ❖ *Briser le cycle de l'itinérance, notamment en éliminant tous les obstacles et embûches d'ordre structurel ou systémique pouvant induire un état d'impuissance acquise vécu par la clientèle, alors que l'objectif que nous visons est la reprise du pouvoir personnel et du goût de se (ré) affilier socialement;*
- ❖ *Mettre en œuvre de nouvelles approches globales et intégrées, représentées par des équipes mixtes, outillées et formées en continu en vue d'être déployées en services de proximité et d'accompagnement, là où les besoins sont;*
- ❖ *Consolider les ressources existantes en itinérance sur tous les territoires de la Montérégie en fonction des budgets disponibles;*
- ❖ *Développer un système de gestion de l'information flexible et adapté aux réalités terrain en partenariat avec les organismes communautaires et considérant la continuité des services, la protection de la confidentialité et la sécurité des informations nominatives;*
- ❖ *Changer le paradigme de l'intervention en itinérance: la clientèle n'est plus à profil complexe lorsque les services sont à proximité, disponibles pour l'accompagnement, ajustés à chaque vécu, souples et en quantité suffisante pour combler la demande et les besoins d'une clientèle possédant de multiples visages;*
- ❖ *Partager la responsabilité collective de l'itinérance entre partenaires avec qui nous intervenons de manière innovante et ainsi contribuer à l'avancement social, dans la co-construction d'une stratégie pérenne d'intervention concertée.*

1. Contexte et réalités régionales de l'itinérance

1.1 Éléments contextuels

Dans le présent document, trois (3) éléments contextuels sont les fondements sur lesquels s'appuie le présent Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) de la Montérégie.

Politique nationale de lutte à l'itinérance en 2014

La Politique nationale de lutte à l'itinérance, sous-titrée « Ensemble pour éviter la rue et en sortir » (Gouvernement du Québec, 2014a), lancée en 2014, a mis en lumière les caractéristiques des personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de se trouver dans cette situation, les facteurs sociaux et individuels pouvant y mener, ainsi que la vision, les principes directeurs et les axes d'intervention sur lesquels les acteurs concernés par l'itinérance doivent agir afin de la prévenir et de la contrer (MSSS, 2014a). Ainsi, le gouvernement du Québec est venu établir clairement que l'inclusion des personnes les plus vulnérables est de la responsabilité de l'ensemble de la société. L'objectif est de miser sur une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et l'ensemble des partenaires qui transigent avec les personnes en situation d'itinérance. Cependant, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a été marquée par une complexification des problématiques et a exacerbé l'importance d'une concertation plus étroite entre les partenaires impliqués au regard de l'itinérance. Il faut qu'il y ait « une place pour chacun », ce qui nécessite de déployer une « stratégie globale, cohérente et durable » (MSSS, 2014a). Il est donc important que la mobilisation des partenaires, qui contribuent à la (ré) affiliation des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, se fasse de manière intersectorielle et vise autant la prévention que l'accompagnement. Chacun a un rôle à jouer au regard de cet objectif afin que les personnes les plus désaffiliées aient accès aux services dont elles ont besoin.

Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024

Vers un chez-soi (VCS) est un programme communautaire visant à prévenir et réduire l'itinérance en offrant un soutien et un financement directs aux communautés désignées (les centres urbains), aux communautés autochtones, aux communautés des territoires et aux communautés rurales et éloignées partout au Canada. VCS finance des activités qui contribuent aux objectifs du programme tout en reflétant les réalités locales et les besoins et possibilités communautaires.

À ce titre, le 26 août 2019, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont annoncé la signature de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 (l'Entente), qui établit les orientations et modalités de collaboration entre les deux gouvernements pour la mise en œuvre du programme VCS au Québec, dont le transfert de la gestion de VCS vers les différents CISSS et CIUSSS du Québec.

Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} avril 2021 et implique que les centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (les CISSS et les CIUSSS) sont responsables de l'administration du programme VCS sur leur territoire. Ainsi, les communautés visées par le volet Communautés désignées (CD) sont invitées à produire un plan communautaire.

Nous avons élargi ce plan et intégré l'ensemble des orientations en itinérance pour tenter de réduire davantage l'écart existant entre l'offre de services et les besoins identifiés dans nos différentes collectivités et ainsi mieux les arrimer.

Pour le gouvernement du Québec, les objectifs de la Politique nationale de lutte à l'itinérance doivent demeurer au cœur du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026. Pour ce faire, la vision stratégique du plan d'action s'en inspire :

« Le gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations ».²

Le principal défi pour la Montérégie demeure de répondre à la grande complexité des problèmes vécus par ces personnes. Pour ce faire, l'ensemble des partenaires de la société civile doivent travailler de concert pour bien accompagner les personnes en situation ou à risque d'itinérance dans cette sortie du processus et éliminer les obstacles qui y sont associés. Cinq (5) axes d'action ont été identifiés comme prioritaires :

- ❖ le logement;
- ❖ les services de santé et les services sociaux;
- ❖ le revenu;
- ❖ l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle;
- ❖ la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.

En outre, il est important aussi de développer des actions complémentaires, comme la recherche, la formation, la création d'espaces de coordination intersectorielle ou l'évaluation. Tous ces éléments sont en quelque sorte des conditions essentielles à la réussite.³

Pour cela, il importe avant tout de présenter les réalités de la Montérégie pour les comprendre, pour ensuite les adapter, les améliorer et ainsi consolider nos actions pour contrer le phénomène de l'itinérance (Gouvernement du Québec, 2014a). Ainsi, le prochain chapitre se propose de faire découvrir la Montérégie et les principaux déterminants de la santé tout en précisant les caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation d'itinérance et de mesurer l'ampleur du phénomène.

1.2 Portrait de la Montérégie

Les travaux de ce PARCI nous ont amenés à suivre de près l'évolution du contexte sociodémographique de notre région, de même que les données faisant état de l'évolution de l'itinérance comme phénomène, mais aussi comme réalité sur l'ensemble de notre territoire, qu'il s'agisse d'un territoire d'une communauté désignée (CD) ou celui d'une communauté rurale et éloignée (ICRÉ). Aussi, à travers ce portrait de la situation en Montérégie, l'itinérance demeure un des enjeux sociosanitaires d'une importance capitale pour les instances communautaires et institutionnelles, tant locales que régionales. Les nombreuses orientations stratégiques déployées dans la région, combinées à la gamme de mesures prises au fil des années pour prévenir et réduire l'itinérance, sont là pour témoigner des efforts fournis en ce sens. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

² Ministère de la Santé et des Services sociaux. *S'allier devant l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, 2021, 70 pages.

³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action régional et communautaire intégré : Document d'orientation à l'intention des centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux*, 1^{er} octobre 2021, 25 pages.

Conformément aux responsabilités régionales dévolues au CISSS de la Montérégie-Centre par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la Direction des programmes de santé mentale et dépendance, à l'instar des autres régions, veille à la mise en œuvre du PAII 2021-2026 en Montérégie. Les trois CISSS de la Montérégie ont déposé conjointement le présent projet de déploiement qui tiendra compte des besoins des collectivités et des personnes en situation d'itinérance se retrouvant dans des réalités différentes : itinérance à court et à long terme, cyclique, situationnelle ou cachée tant en milieu urbain que rural.

Différents sujets seront abordés dans ce PARCI, notamment l'impact des changements démographiques sur le fardeau des maladies pris en charge par le réseau de la santé et des services sociaux et sur les inégalités sociales et de santé. Il sera aussi question de l'état sociodémographique de la région, tant sous l'angle des déterminants de la santé, que sous l'angle de la réponse aux besoins de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ce portrait focalise également sur les plus récents défis liés aux enjeux de l'itinérance et plus particulièrement sur les priorités communautaires et régionales que nous privilégierons.

- ***Territoire***

La Montérégie, vaste et disposant de ses propres spécificités, est la deuxième (2^e) région administrative la plus peuplée au Québec, après celle de Montréal, avec une population totale estimée en 2021 à 1 460 933 habitants, selon l'Institut de la statistique du Québec.⁴ Toutefois, elle se distingue significativement de la métropole par l'étendue de son territoire qui représente le double de cette dernière, soit une densité de population de 165,6 habitants/km².⁵ La population montréalaise vivant en zone rurale représente 14,7 % des habitants de la région, comparativement à 18,8 % pour celle du Québec vivant en zone rurale.⁶ Il importe de tenir compte de ce portrait particulier afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire.

Tel que nous le verrons de façon plus approfondie, le profil de la population de la Montérégie nous indique des niveaux de santé et de richesse légèrement favorables, comparativement à l'ensemble du Québec. Cependant, bien qu'encourageant, ce profil global cache aussi des pans de réalité de personnes qui vivent une extrême pauvreté, à laquelle se greffent de nombreux problèmes associés, les mettant ainsi à risque d'itinérance. Le présent PARCI présente ainsi des indications sur l'ampleur de cette réalité en évolution qui appelle de notre part à un engagement individuel et une mobilisation collective.

- ***Découpage administratif***

La Montérégie est une région administrative du Québec délimitée à l'ouest par la province de l'Ontario, au nord par le fleuve Saint-Laurent ainsi que par la région de Montréal, et à l'est par les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec. Elle s'étend du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière avec les États-Unis et comprend trois (3) CISSS issus de la reconfiguration du réseau, deux (2) communautés autochtones, ainsi que treize (13) municipalités régionales de comté (MRC) et 148 municipalités.

⁴ Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions : Montérégie*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/16>
Lien consulté le 12 août 2021 et révisé le 26 mai 2022.

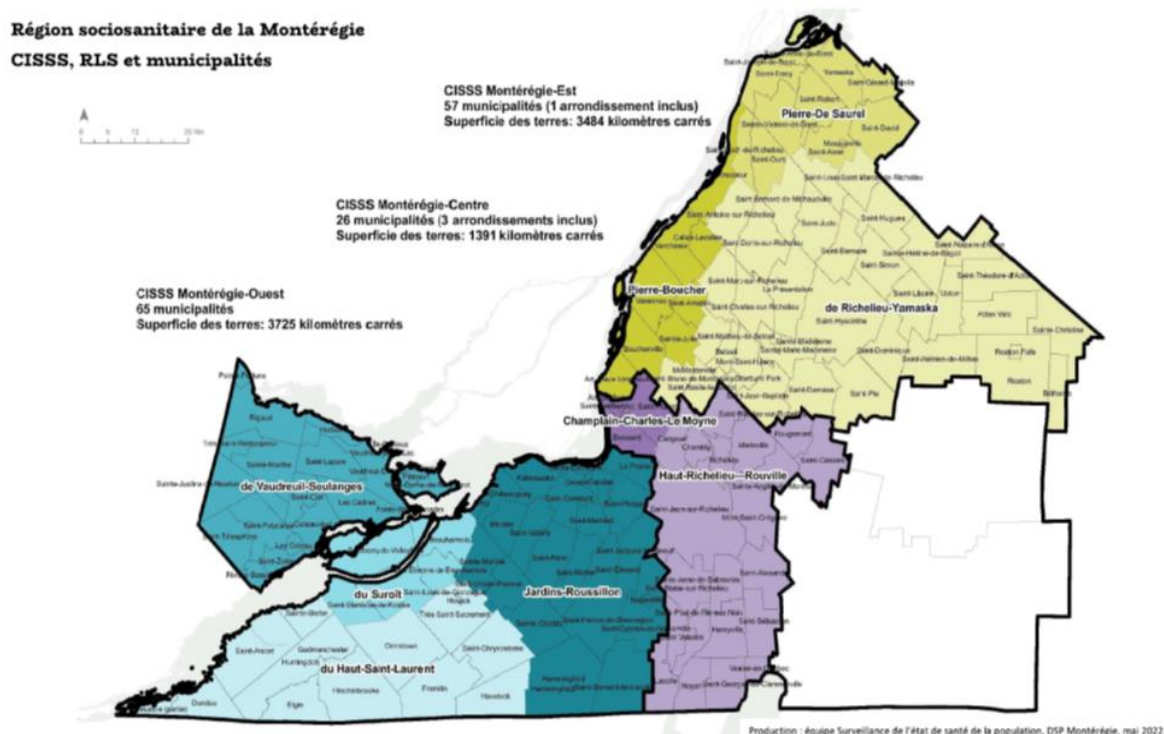
⁵ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. [Montérégie / Occupation du territoire - MEI \(gouv.qc.ca\)](https://www.mel.gouv.qc.ca/monteregie/occupation-territoire), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 28 mars 2022 et révisé le 26 mai 2022.

⁶ Idem.

À noter que la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, RLRQ c O-7.2, adoptée en 2015⁷, a amené une reconfiguration de la Montérégie. Ainsi, les CISSS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska, initialement localisés en Montérégie, sont fusionnés au CIUSSS de l'Estrie.

Nous pouvons observer, sur la carte suivante, les différentes MRC et des municipalités de la Montérégie pour chacun des CISSS :

Carte 1 : Région sociosanitaire de la Montérégie



Ainsi, le CISSS de la Montérégie-Centre est situé dans la partie centre de la Montérégie et couvre une superficie de 1 391 km². Il recoupe partiellement quatre (4) MRC (Agglomération de Longueuil, de Rouville, du Haut-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu). La composition du CISSS de la Montérégie-Centre résulte de la fusion de deux (2) réseaux locaux de services :

- Champlain (227 801 habitants)
- Haut-Richelieu–Rouville (197 924 habitants)

Le CISSS de la Montérégie-Est se trouve, quant à lui, situé dans la partie est de la Montérégie et couvre une superficie de 3 485 km². Il recoupe totalement ou partiellement six (6) municipalités régionales de comté (MRC) (d'Acton, des Maskoutains, de la Vallée-du-Richelieu, Agglomération de Longueuil, de Marguerite-D'Youville et Pierre-De Saurel).

⁷ QUÉBEC. Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, RLRQ, chapitre C O-7.2, à jour au 1^{er} novembre 2021, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019.

La composition du CISSS de la Montérégie-Est résulte de la fusion de trois (3) réseaux locaux de services (RLS) :

- Richelieu-Yamaska (223 380 habitants)
- Pierre-Boucher (263 808 habitants)
- Pierre-De Saurel (52 095 habitants)

Enfin, le CISSS de la Montérégie-Ouest est situé dans la partie ouest de la Montérégie et couvre une superficie de 3 727 km². Il recoupe totalement ou partiellement cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) (de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Vaudreuil-Soulanges). La Montérégie-Ouest comprend aussi deux (2) communautés autochtones: Akwesasne, située près des frontières ontariennes et américaines, et Kahnawake située près du pont Mercier. On compte près de 11 000 membres de la population résidant dans ces deux (2) communautés. La composition du CISSS de la Montérégie-Ouest résulte de la fusion de quatre (4) réseaux locaux de services (RLS) :

- de Jardins-Roussillon (235 647 habitants)
- du Suroît (61 701 habitants)
- du Haut-Saint-Laurent (24 801 habitants)
- de Vaudreuil-Soulanges (163 777 habitants)

Comme nous pouvons le constater, la Montérégie reste une région de grande taille, qui comporte d'un CISSS à l'autre son lot de différences et de particularités en termes de territoire et même d'une MRC à l'autre. Nous y retrouvons des milieux ruraux, semi-ruraux et urbains, ce qui peut s'avérer un énorme défi quant à la programmation et l'utilisation de nos services pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Nous retrouvons également des disparités socioéconomiques entre les territoires ruraux, urbains et semi-urbains, tant au niveau de l'offre de service qu'à celui des indicateurs de pauvreté. À titre d'exemple, l'accès au transport en Montérégie peut représenter un défi de taille, puisque ce service est inégal et incomplet sur une très grande partie du territoire. Pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance, l'immensité du territoire de la Montérégie, combinée à l'accès inégal au transport en commun, s'avèrent de véritables défis relativement à l'accessibilité aux services et au continuum du logement.

Ces particularités et ces différences seront prises en considération dans le PARCI en itinérance.

1.3 Portrait général de la population desservie

- **Une population en croissance**

La Montérégie présente l'une des meilleures croissances démographiques du Québec et ce, depuis plus de 30 ans. De 2021 à 2026, il est prévu que la population montréalaise croîtrait de 4,7 %, comparativement à celle de l'ensemble du Québec, qui devrait enregistrer une croissance de 4,2 %.

Les perspectives de croissance à long terme de la population de la Montérégie sont excellentes, avec une croissance plus rapide que celle de l'ensemble du Québec⁸, comme nous pouvons le voir au tableau 1 de la page suivante.

⁸ Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Monteregie / Démographie - MEI \(gouv.qc.ca\)](https://www.mec.gc.ca/monteregie-demographie-mei-gouv-qc-ca), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 24 mars 2022 et révisé le 26 mai 2022.

Tableau 1 : Perspectives démographiques de la Montérégie⁹

	2021-2026	2026-2031	2031-2036	2036-2041
Montérégie	4,7 %	3,4 %	2,7 %	2,3 %
Le Québec	4,2 %	2,4 %	1,9 %	1,6 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

- **Le revenu des ménages en Montérégie**

En ce qui concerne le revenu disponible par habitant en Montérégie, celui-ci demeure supérieur à la moyenne québécoise. Ainsi, en 2019, il se situait à 31 824 \$, comparativement à 30 721 \$ pour l'ensemble du Québec. La Montérégie se classait au deuxième rang parmi les régions du Québec. L'écart par rapport à l'ensemble du Québec est demeuré sensiblement le même par rapport aux années antérieures, soit un taux maintenu.¹⁰

Tableau 2 : Revenu disponible par habitant¹¹

	2015	2016	2017	2018	2019
Montérégie	28 248 \$	28 787 \$	30 023 \$	30 660 \$	31 824 \$
Ensemble du Québec	27 383 \$	27 838 \$	28 976 \$	29 564 \$	30 721 \$

Source : Institut de la statistique du Québec.

- **Situation actuelle du logement en Montérégie**

Tel que nous avons pu le constater au cours des dernières années, une importante crise du logement affecte une partie significative de la population. Présentement, la crise du logement ne touche plus seulement les grands centres urbains, mais plusieurs municipalités et régions du Québec, dont la Montérégie. Elle devient donc un enjeu de premier ordre ayant un impact direct sur la précarisation de la population, incluant les citoyens dits « de classe moyenne ».

La Montérégie se trouve confrontée à l'accroissement d'une population pour qui il devient plus ardu de se loger, en raison de la rareté des logements disponibles ainsi que de la hausse des prix, tant des loyers que des propriétés immobilières. Cette crise a un impact direct et significatif et entraîne un accroissement des populations devenant à risque de vivre de l'itinérance.

⁹ Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Montérégie / Démographie - MEI \(gouv.qc.ca\)](#), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 24 mars 2022 et révisé le 26 mai 2022.

¹⁰ Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Montérégie / Conditions de vie - MEI \(gouv.qc.ca\)](#), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 5 avril 2022 et révisé le 26 mai 2022.

¹¹ Idem.

En effet, cette crise du logement s'inscrit dans un contexte plus global de gentrification, présentement en cours au sein de plusieurs quartiers des villes et municipalités d'ici et d'ailleurs. Ce phénomène, observable aussi bien ici qu'à l'échelle mondiale, débute par l'arrivée d'une proportion de population d'une classe socioéconomique plus aisée que celle du milieu dans lequel elle s'installe.

Cette migration entraîne automatiquement une hausse des prix et du coût de la vie, qui se traduit notamment par une hausse des loyers. Cette situation pousse à la délocalisation non consentie des résidents de plus longue date, qui ne sont pas en mesure de soutenir cette augmentation significative de leurs dépenses. Cette délocalisation est vécue comme un changement imposé sur le cadre de vie des populations forcées de se relocaliser ailleurs, là où leur budget leur permet. Toutefois, ce ne sont pas tous les citoyens qui sont en mesure de se reloger et ceux qui ne le peuvent pas viennent rejoindre les rangs de l'itinérance.

Plus précisément, la crise du logement est amplifiée, d'une part, par la pénurie de logements destinés aux personnes à faible revenu et d'autre part, par les faibles taux de logements vacants observés ces dernières années. Ainsi, voici les taux d'inoccupation de logements privés relevés au cours de la dernière année pour certains territoires : Châteauguay (0,9 %), Valleyfield (0,7) et Vaudreuil (1,5 %), Saint-Jean-sur Richelieu (0,8 %), Saint-Hyacinthe (0,2 %), Longueuil (1,1 %). Par ailleurs, l'arrivée depuis quelques années dans le marché locatif de tendances telles que les « Airbnb », ou encore, le recours à la « rénoviction », ont largement amplifié la rareté de logements disponibles. De plus, au-delà des phénomènes d'éviction qui n'ont pas épargné notre région, nous avons noté ces derniers temps, l'apparition d'autres difficultés significatives pour les locataires, notamment l'accès à un logement abordable, sain et sécuritaire, de même que la hausse des prix généralisée.

À l'image du reste du monde, plusieurs municipalités en Montérégie vivent le phénomène communément appelé l'embourgeoisement, ou encore la gentrification des quartiers.

Dans la mesure où une pluralité de réalités socioéconomiques coexiste sur le même territoire, nous pouvons anticiper que la cohabitation sociale devienne ainsi un enjeu de taille que nous devons prioriser.

Plusieurs causes posent obstacle à l'obtention d'un logement répondant à des attentes normales d'avoir un logement sain, sécuritaire et financièrement abordable: discrimination et abus de la part de plusieurs propriétaires, méconnaissance des droits en matière de logement, manque de références ou de soutien de l'entourage, ainsi que les exigences disproportionnées de plusieurs propriétaires pour louer leur logement en particulier. En plus de la liste de références habituellement demandée s'ajoutent notamment les enquêtes de crédit et la demande de dépôts d'argent comme avances de loyer.

Avec le marché locatif actuel, dont le rapport de forces en matière de disponibilité des logements est favorable aux propriétaires, ces derniers disposent d'une marge de manœuvre supplémentaire pour privilégier certaines candidatures au détriment d'autres profils, afin de louer leurs logements vacants. Certains propriétaires discriminent, volontairement ou non, des segments non négligeables de la population en recherche de logement. Parmi ceux-ci, on retrouve les familles avec enfants, les personnes avec animaux, les personnes à faible revenu, ou dont la source de revenus est propice à de la discrimination, ainsi que toute personne déjà à risque d'être marginalisée qui font quotidiennement les frais de cette discrimination, pour qui la recherche d'un logement s'avère ardue et peu fructueuse.

Par ailleurs, il est clair qu'avec le coût trop élevé des logements privés pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, de même que le faible financement du logement à vocation sociale, engendrent un risque d'instabilité résidentielle. De plus, le contexte préoccupant pour l'accès aux logements abordables et de qualité que nous subissons actuellement nous amène à trouver des solutions difficiles et imparfaites pour notre clientèle. Ainsi, les intervenants qui œuvrent en accompagnement à la stabilité résidentielle nous ont rapporté de devoir proposer, comme ultime alternative, de déraciner la clientèle et de la déménager vers les régions rurales en vue d'accéder à des logements dont le loyer est plus abordable.¹² À l'heure actuelle où les logements sont devenus onéreux même en emplacement rural, cette alternative, imparfaite au départ, n'est déjà plus viable.

L'instabilité résidentielle peut aussi engendrer des difficultés d'accès aux services médicaux et de recherche d'emploi. Toutes ces difficultés d'accès au logement sont également amplifiées par les longues listes d'attente pour l'obtention d'un HLM, dont le temps d'attente peut s'estimer à plusieurs années. En Montérégie, comme partout au Québec, on se retrouve à attendre plusieurs mois et plusieurs années pour l'obtention du logement social. Très peu de ressources sont prévues pour implanter de nouveaux HLM. Comme nous savons que la stabilité résidentielle est un incontournable pour une santé psychologique florissante et que les déménagements figurent parmi les sources de stress reconnues comme les plus importantes au cours d'une vie, cela aura invariablement des impacts sur la santé psychologique d'une proportion croissante de membres de la population. La crise du logement, telle que nous la connaissons présentement, survient en conséquence à l'entrecroisement de ces diverses réalités.

Le côtoiement de ces réalités contrastantes engendre une importante disparité du pouvoir d'achat spécifique à l'habitation dans nos différents territoires et notamment les montants alloués aux frais de logement, ce qui affecte directement l'accès stable à un logement et à son maintien financièrement viable.

- **Incidence et prévalence d'enjeux de santé mentale**

Au Québec, comme au Canada, on estime que près de 20 % de la population souffre d'un problème de santé mentale, diagnostiqué ou non¹³. La présence d'un ou plusieurs problèmes de santé mentale s'avère très fréquente au sein de la population et est d'autant plus exacerbée par le contexte de pandémie de COVID-19, tel qu'il a été observé sur le terrain et dans les différents organismes communautaires et regroupements en intervention psychosociale.

Pour l'année 2020-2021, on constate qu'en Montérégie, les enjeux de santé mentale touchent 11,6 % de la population, soit environ 150 000 personnes. On note toutefois que les taux de prévalence sont relativement semblables pour chacun des réseaux territoriaux de services (RTS) et constants dans le temps; les variations n'étant que de quelques dixièmes de point de %. Ainsi, en 2020-2021, la prévalence dans le RTS de la Montérégie-Est était de 12,2 % et représente 62 000 personnes alors

¹² CISSS de la Montérégie-Centre, bureau régional de la Montérégie. Communications personnelles issues de divers comités : Informations ressortant des échanges survenus lors des comités portant sur le PARCI, ainsi que sur d'autres sujets, tenus en 2021 et 2022.

¹³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Faire ensemble et autrement : Plan d'action en santé mentale 2015-2020*, 2017, 87 pages.

qu'en Montérégie-Ouest, elle était de 11,7 %, soit plus de 47 000 personnes. Pour le RTS de la Montérégie-Centre, la prévalence était de 11,5 %, soit près de 45 000 personnes¹⁴.

La veille signalétique menée par L'INSPQ depuis le 24 mars 2020, suivant le début de la pandémie et durant celle-ci, a permis d'identifier certains risques psychosociaux émergeant de ce contexte, qui ont été réunis en thèmes dans le mémoire faisant état des impacts psychosociaux de la pandémie.¹⁵ Parmi les observations ressortant de ce mémoire, une détérioration de la santé mentale d'envergure populationnelle, dont les causes sont multifactorielles et notamment en raison des inégalités sociales, a été mise en évidence, tant par la pandémie même, que dans la gestion de cette pandémie.

- **Immigration et diversité culturelle**

En matière d'immigration, la Montérégie accueille en grand nombre plusieurs personnes en provenance d'autres pays. L'affluence de nouveaux membres de la population montréalaise représente certes un apport humain et social important et la Montérégie se distingue par la cohabitation d'une diversité de communautés culturelles. Ce portrait diversifié, annexé à la crise actuelle du logement, peut toutefois représenter un défi supplémentaire, non négligeable, pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En effet, il peut arriver que des membres des communautés culturelles, provenant d'ici ou d'ailleurs, fassent l'objet d'une double discrimination qui s'exprime tant au point de vue professionnel que dans la recherche d'un logement.

Le contexte actuel où une proportion importante de la population peine à se trouver un habitat convenable, tant en location qu'en achat résidentiel, pose des défis supplémentaires aux membres de la population qui vivent déjà de la discrimination. De plus, ces différents types de discrimination perpétuent les inégalités sociales qui en résultent, demeurant un frein pour l'accès à un logement et consolidant ainsi cet état d'inégalité sociale. Pour la population qui doit affronter ces enjeux au quotidien, la difficulté de se loger se traduit par un accroissement de l'itinérance au sein de ses membres, déjà précarisés avant que la crise du logement ne survienne.

- **Jeunesse et services de protection de la jeunesse**

Au Québec, la problématique de l'itinérance jeunesse surgit au tournant des années 1980, au moment où les jeunes de la rue commencent à se rassembler en groupes dans certains coins du centre-ville de Montréal et de Québec. Ils deviennent un « problème visible » et leur réalité est différente de l'itinérance adulte, ce qui demande des solutions adaptées. Parmi cette frange de la population à risque de vivre un ou des épisodes d'itinérance, mentionnons la présence non négligeable de la population provenant directement de services de protection de la jeunesse, relevant de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). À titre indicatif, le nombre de jeunes atteignant la majorité par région en 2019-2020 indiquait, pour la Montérégie, un total de 172 jeunes.¹⁶

¹⁴ Direction de santé publique de la Montérégie. « Personne n'est à l'abri : Plus de 150 000 Montérégiens souffrent de troubles mentaux », publié dans *Périscope : Bulletin d'information en surveillance de l'état de santé de la population*, No 62, Février 2016, 1 page.

¹⁵ Institut national de santé publique du Québec. *Consultations concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale : propositions de santé publique*, Mémoire rédigé par Marie-Claude Roberge et déposé au MSSS, Direction du développement des individus et des communautés, Février 2021, 24 pages.

¹⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Rencontre des répondants : Dossiers Itinérance – PSL et Accès coordonné*, communication du MSSS du 8 juin 2022 par présentation PowerPoint, diapositive 9.

Pour les jeunes ayant vécu au sein d'une famille d'accueil, d'un centre de réadaptation des jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA), ou d'une autre ressource chapeautée par la DPJ, l'atteinte de la majorité signifie également de devoir quitter leur milieu de vie et acquitter des responsabilités d'adulte, tant en matière de logement, de subsistance, que de vie professionnelle et sociale. Comparativement aux jeunes en provenance des services de la DPJ, les jeunes quittant le nid familial pour entamer leur vie indépendante bénéficient parfois du soutien matériel et/ou financier de leurs parents pour assurer cette transition, ce qui n'est pas le cas des jeunes ayant à quitter les services de la DPJ à l'atteinte de leur majorité. Ainsi, pour les jeunes sortants des CRJDA et autres ressources relevant des services de la protection de la jeunesse, outre l'absence de soutien parental pour les accompagner, leur entrée dans une vie autonome représente un défi maintenant reconnu, auquel s'ajoute le manque de ressources et de services qui se font particulièrement criants présentement, pour assurer la fluidité et le succès de cette transition.

Bien que l'enjeu de la transition des jeunes en provenance des services de la DPJ vers l'autonomie de la vie adulte soit connu depuis déjà plusieurs années¹⁷, le contexte actuel de précarisation des services sociaux et du milieu communautaire en général, accentué par la pénurie de personnel, effritent les structures en place, dont les CRJDA, qui se trouvent à devoir parfois diriger des jeunes de plus de 16 ans vers des services externes en hébergement jeunesse, faute de capacité d'accueil¹⁸. Les services d'hébergement jeunesse, incluant les CRJDA et le milieu communautaire, connaissent actuellement un essoufflement exacerbé par l'arrivée de la COVID-19. Force est de constater que la pandémie actuelle a bien su mettre en évidence les lacunes des services sociaux et surtout l'urgence d'assurer un solide plancher social pour traverser collectivement la crise actuelle et mieux affronter les crises à venir.

Pour faire face aux enjeux liés à la transition des jeunes lors de leur entrée dans la vie adulte, coïncidant avec leur sortie des CRJDA à leur 18^e anniversaire, l'Association des Centres jeunesse du Québec a mis en place, en 2006, le Programme Qualification des jeunes (PQJ) à la suite du projet expérimental Qualification des jeunes, mené de 2001 à 2005.¹⁹ Il s'agissait, de prime abord, d'un exercice de prise en compte de l'absence d'une démarche de soutien dans la transition vers la vie adulte pour les jeunes qui ont vécu dans les différents services de la DPJ. À partir de ce constat, une initiative a émergé sous forme de projet-pilote pour assurer la continuité du soutien durant cette période de grand changement qu'est l'entrée dans la vie adulte. Le Programme de qualification des jeunes (PQJ) a l'ambition de prévenir l'exclusion sociale des jeunes les plus vulnérables lors de l'atteinte de la majorité et mise sur trois (3) stratégies de mise en œuvre:

1. Constituer une équipe d'intervention experte en matière de préparation au passage à la vie autonome et à la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle;
2. Intervenir précocement et de façon soutenue auprès de la clientèle jeunesse;
3. Accompagner les jeunes dans leur milieu au-delà de la frontière des 18 ans.

Les jeunes qui décident de participer au PQJ le font sur une base volontaire et s'engagent dans un suivi en jumelage avec un éducateur attitré à chaque jeune. La relation d'intervention est anticipée de façon évolutive, en fonction de la progression de chaque personne qui participe au PQJ. Il s'agit

¹⁷ Lamont, Ève. *Squat!* (2002) Documentaire et long métrage, Productions du Rapide-Blanc, 83 min.

¹⁸ CISSS de la Montérégie-Centre, bureau régional de la Montérégie. Communications personnelles issues de divers comités : Informations ressortant des échanges survenus lors des comités portant sur le PARCI, ainsi que sur d'autres sujets, tenus en 2021 et 2022.

¹⁹ Association des centres jeunesse du Québec. *Qualification des jeunes : Programme pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*, 2006, issu du projet expérimental du même nom.

essentiellement d'un partenariat mis en œuvre pour assurer une transition plus harmonieuse entre la jeunesse et la vie adulte, comportant le développement d'une panoplie de compétences soutenant le déploiement d'une intégration sociale et professionnelle réussie.

Trois volets composent le PQJ²⁰, qui chacun, couvre un domaine d'une vie adulte vécue en autonomie.

- ❖ Le volet **Préparation à la vie autonome** focalise sur le développement des compétences utiles à l'acquisition de l'autonomie fonctionnelle, comprenant la gestion financière, la recherche et l'entretien d'un logement, les soins personnels, etc.
- ❖ Le volet **Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle** vise l'acquisition d'une qualification académique et professionnelle en vue de l'intégration socioprofessionnelle par l'accès au marché du travail, l'obtention et le maintien d'une occupation professionnelle et l'intégration à la vie active comme partie prenante de la société.
- ❖ Le volet **Développement d'un réseau social et de soutien** a l'ambition de développer et consolider le réseau social et de soutien, afin que chaque jeune puisse pleinement s'intégrer à son milieu de vie et interagir avec son environnement communautaire.

Sur le terrain, les approches utilisées sont le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) des jeunes et l'approche-milieu, qui combinent à la fois les forces de chaque jeune et celles de son milieu en vue d'une cohésion aussi harmonieuse qu'efficace. Il s'agit ici d'encourager l'autodétermination de chaque jeune, ainsi que leur proactivité et leur responsabilisation, au fur et à mesure que se déploie leur autonomie.

Bien que les défis demeurent présents au niveau de la transition vers la vie adulte des jeunes en provenance des services de la protection de la jeunesse, l'initiative du PQJ continue de faire une différence marquée dans la trajectoire des jeunes qui y participent, en offrant aux jeunes l'opportunité de développer, sur une base volontaire et en partenariat avec les éducateurs PQJ, des conditions qui favorisent le succès de leur vie adulte en devenir. La différence apportée par le PQJ démontre, ultimement, l'intérêt d'assurer une transition fluide vers la vie adulte pour l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur provenance ou leur trajectoire de vie, ayant à l'esprit que les circonstances économiques actuelles constituent de véritables tours de force, pour les générations de jeunes qui comptent établir leur autonomie en tant qu'adultes.

• Organismes communautaires

La Montérégie se caractérise également par un grand nombre d'organismes communautaires qui coexistent sur son territoire. En effet, plus de 500 organismes offrent de nombreux services à la communauté. De ce nombre, plus de 353 ont été financés en 2020, par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)²¹. Les organismes communautaires constituent des partenaires privilégiés et sont complémentaires au réseau des établissements publics. Nous retrouvons, au tableau 3 qui suit, le nombre d'organismes financés selon le CISSS.

²⁰ Association des centres jeunesse du Québec. *Qualification des jeunes : Programme pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*, 2006, issu du projet expérimental du même nom, p. 1-3.

²¹ CISSS de la Montérégie-Centre. Liste des organismes communautaires admis PSOC 24-11-2020 et 11-01-2022 [Programme de soutien aux organismes communautaires \(PSOC\) \(santemonteregie.qc.ca\)](https://www.santemonteregie.qc.ca/Programme-de-soutien-aux-organismes-communautaires-(PSOC)-(santemonteregie.qc.ca)), lien consulté le 9 novembre 2021 et révisé le 25 mai 2022.

Tableau 3 : Programme de soutien aux organismes communautaires en Montérégie : Année 2020

CISSS	Organismes financés ²²	Montant annuel	% du financement aux OC
Montérégie-Centre	88	14 M\$	24 %
Montérégie-Est*	152	28 M\$	46 %
Montérégie-Ouest	110	18 M\$	30 %

*Il y a lieu de noter que certains organismes font partie des territoires composant les CISSS de l'Est et du Centre, comme Longueuil par exemple.

Par ailleurs, parmi ces organismes, nous retrouvons 26 d'entre eux qui sont financés dans le cadre de VCS régulier depuis plusieurs années, soit 19 organismes des CD et 7 organismes des ICRÉ. Pour 2022-2023, une trentaine d'organismes ont soumis des projets et sont financés pour un montant annuel global de plus de 7 M\$. Nous retrouvons ainsi 18 organismes CD et 12 organismes ICRÉ, dont plusieurs ont fait partie des nouveaux organismes ayant bénéficié du financement COVID – 19 pour des refuges et/ou des centres de jour. Dans l'ensemble, il y aurait approximativement 119 organismes communautaires qui interviennent directement ou indirectement auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

1.4 Réalités de l'itinérance en Montérégie

L'itinérance en Montérégie est une réalité complexe à plusieurs dimensions (sociale, économique, politique, environnementale, psychologique) qui s'entrecroisent entre elles. Bien qu'elle soit vécue majoritairement par des hommes, nous retrouvons également de plus en plus de femmes qui présentent souvent un lourd passé de violence.²³ Il y a lieu toutefois de noter que c'est la dimension sociale de ce phénomène qui est prédominante compte tenu du rôle important joué par certains facteurs tels que : la précarité des emplois, la migration vers les grands centres urbains, la pénurie de logements abordables, la mutation des familles et la perte de solidarité sociale.²⁴ Ces multiples dimensions renvoient à des facteurs de vulnérabilité et à des facteurs déclencheurs, ainsi qu'à un vécu d'itinérance qui s'exprime de manière situationnelle (transitoire), cyclique (épisode) ou à long terme. Ces dimensions de la réalité de l'itinérance illustrent ainsi le caractère dynamique de ce processus de dégradation et de désaffiliation qui évolue au gré des difficultés, des ruptures et des impasses. C'est donc un grand défi de pouvoir répondre aux besoins d'une manière qui englobe bien l'enchevêtrement des enjeux que vivent les personnes en situation d'itinérance.

De plus, comme les personnes en situation d'itinérance sont en mouvance, elles sont plus difficiles à rejoindre que d'autres populations et présentent des profils variés. La compréhension globale d'un phénomène aussi complexe nécessite d'avoir recours à des sources de données diversifiées. Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance, réalisé au printemps 2018, représente l'une de ces sources.

²² Idem.

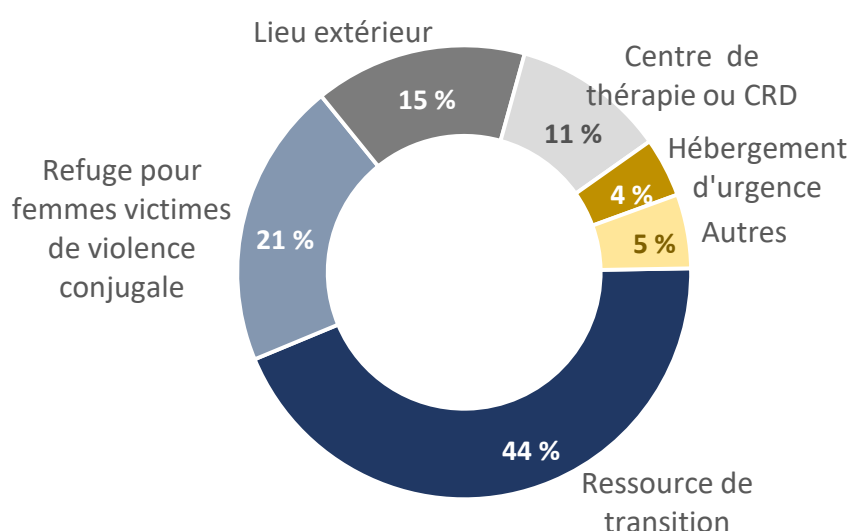
²³ Echenberg, H. & Jensen, H. *Facteurs de risque de l'itinérance* (2009) Étude générale, Bibliothèque du Parlement, Publication no PRB 08-51F, revue le 17 mai 2012, 10 pages.

²⁴ Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec. *Pour une POLITIQUE en ITINÉRANCE : Plateforme de revendications*, 2^e édition, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 et 2012, 44 pages.

En effet, selon les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec produit par Éric Latimer et son équipe pour le MSSS en 2018, dans la nuit du 24 avril 2019, 284 personnes en situation d'itinérance ont été recensées dans les 17 villes de la Montérégie. Il faut cependant faire attention à ces données et faire preuve de prudence dans les constats, puisqu'il s'agit ici d'une lecture prise à un moment précis de l'itinérance visible. Ce portrait ne permet pas d'illustrer l'itinérance cachée qui est l'itinérance la plus présente en Montérégie. D'autres données plus complètes du deuxième (2^e) portrait en itinérance en Montérégie sont attendues à l'automne 2022.

Nous pouvons consulter, dans les graphiques : 1, 2 et 3, quelques statistiques extraites du dénombrement de 2018. Le graphique 1 représente les différents lieux où les personnes rencontrées ont passé la nuit. Plus de 44 % des personnes ont passé une nuit dans une ressource de transition, 21 % dans des refuges pour femmes violentées, 15 % dans un lieu extérieur et 11 % dans un centre de thérapie ou CRD.

Graphique 1 : Répartition des 284 personnes en situation d'itinérance visible selon le type de lieu où la nuit du 24 avril 2018 a été passée²⁵



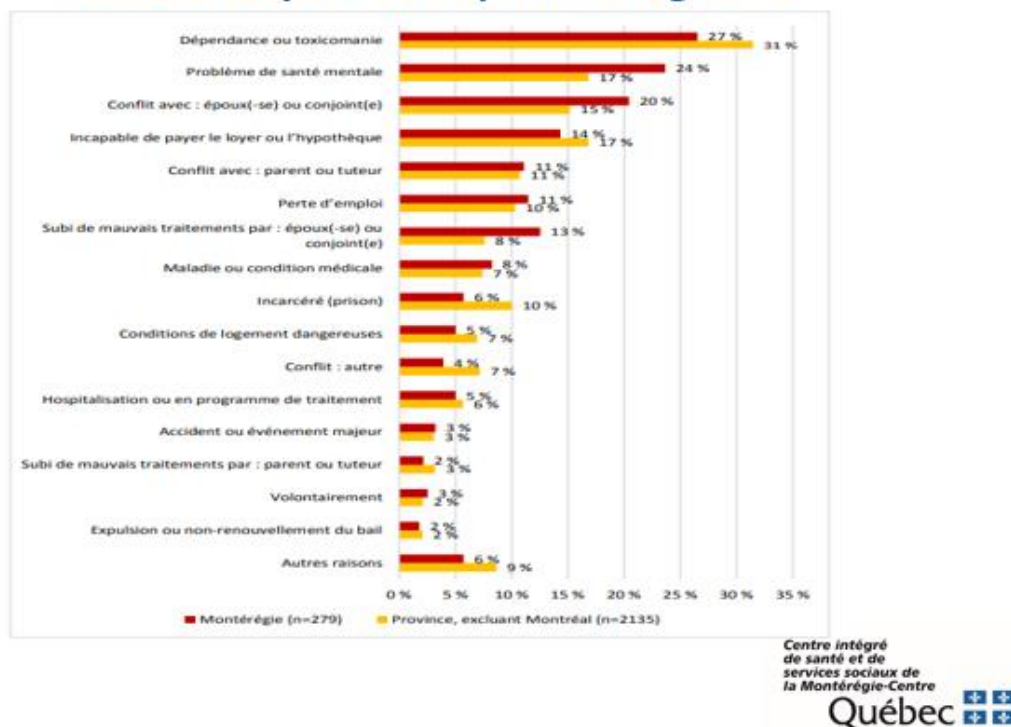
En matière de personnes en situation d'itinérance visible ou cachée, ainsi que parmi les répondants, le tiers d'entre eux a connu son premier épisode d'itinérance il y a plus de 10 ans. Par ailleurs, on note aussi qu'un tiers des personnes interrogées ont été en situation d'itinérance toute l'année, que 15 % d'entre eux ont un emploi formel et 10 % ont un emploi informel. On a observé aussi que 8 % d'entre eux ont passé la nuit avec des enfants, que 7 % n'ont pas de revenu et que 2 tiers d'entre eux sont des hommes.

Le graphique 2 illustre les raisons ayant occasionné la perte de logement, telles qu'énoncées par les répondants lors de l'exercice de dénombrement pour 2018 en Montérégie. En ce qui concerne les principales raisons évoquées, les problèmes de dépendance et de toxicomanie viennent en tête de liste pour 27 %, suivi de la santé mentale avec 24 %, du conflit avec époux ou conjoint pour 20 %, alors que l'incapacité de payer son loyer est de 14 %. Les mauvais traitements de l'époux ou du conjoint représentent 13 %.

²⁵ CISSS de la Montérégie-Centre. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance*, présentation PowerPoint par Mélissa Beaudry-Godin, Mai 2019.

Graphique 2: Raisons évoquées de la perte du logement²⁶

Raisons évoquées de la perte de logement



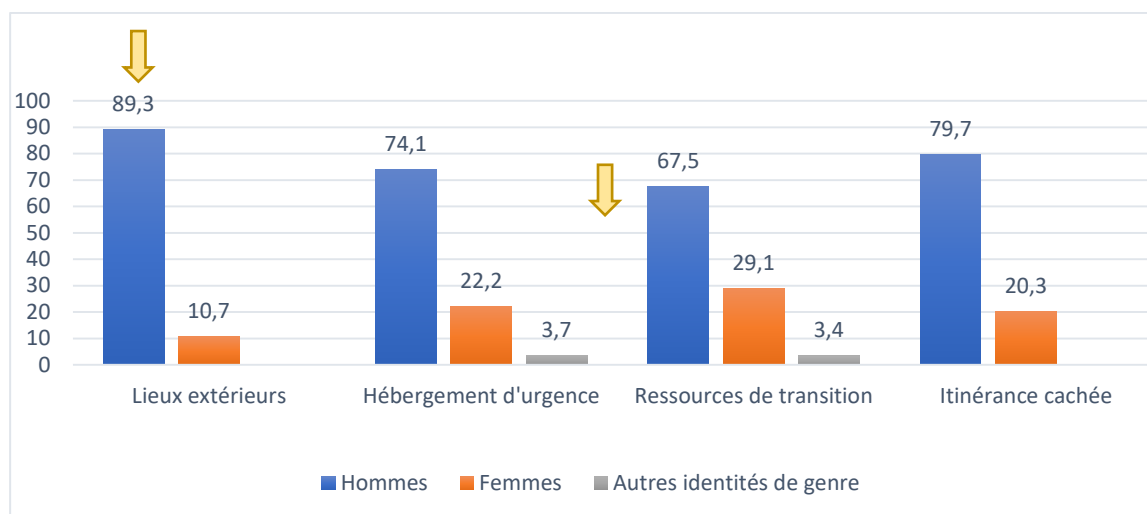
1.5 Profil des répondants²⁷

Le graphique 3 représente le profil des répondants et vient confirmer qu'il y a davantage d'hommes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Selon la DSPu de la Montérégie (2019) : « À l'échelle des RTS, le portrait des hommes est assez semblable à celui du Québec, à quelques exceptions près. Comparativement à la province, la Montérégie-Ouest se démarque par une plus faible proportion d'hommes vivants sous le seuil de faible revenu et avec un meilleur revenu annuel moyen. La proportion d'hommes anglophones y est aussi plus élevée. Par rapport au Québec, les hommes de la Montérégie-Est affichent un revenu annuel moyen plus élevé. Nous pouvons noter également une plus faible proportion d'hommes d'expression anglaise ou nés à l'étranger. Enfin, le revenu annuel moyen est plus élevé chez les hommes de la Montérégie-Centre, de même que la proportion d'hommes immigrants ».

²⁶ CISSS de la Montérégie-Centre. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance*, présentation PowerPoint par Mélissa Beaudry-Godin, Mai 2019.

²⁷ Idem.

Graphique 3 : Répartition des répondants selon le genre, par type de lieu où la nuit du 24 au 25 avril 2018 a été passée, Montérégie²⁸



Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir passé la nuit dans une ressource de transition.

Proportion d'hommes plus élevée parmi les répondants ayant passé la nuit dans un lieu extérieur.

Pour terminer ce bref tour d'horizon, nous retenons que 40 % des répondants souhaiteraient recevoir des services de santé mentale, mais surtout de l'aide pour se trouver un logement ou garder celui qu'ils ont, dans une période marquée par l'importante crise de logement au Québec que nous avons décrite en amont.

Finalement pour répondre aux besoins de personnes à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance, plusieurs types de services externes et internes sont offerts et s'organisent généralement autour des axes suivants :

- Accompagnement et référencement : logement, emploi, scolarisation, aide alimentaire et matérielle;
- Intervention de crise;
- Suivi psychosocial et travail de milieu;
- Planification budgétaire, activités de prévention et d'éducation;
- Accompagnement à la prise en charge;
- Hébergement;
- Traitement de la toxicomanie et de la santé mentale.

En ce qui concerne l'hébergement de mission première en itinérance pour la Montérégie, grâce à notre analyse cartographique, nous avons compté 262 places potentielles²⁹ pour venir en aide aux personnes

²⁸ CISSS de la Montérégie-Centre. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance*, présentation PowerPoint par Mélissa Beaudry-Godin, Mai 2019.

²⁹ CISSS de la Montérégie-Centre. *Analyse de la cartographie - Accès coordonné : Dans le cadre des travaux Vers un chez-soi*, document rédigé par Annick Leblanc, 2022, 186 pages.

en situation d'itinérance ou à risque de le devenir : contexte de crise, hébergement temporaire, de transition, hébergement de courte durée en santé mentale, désintoxication ou toxicomanie. Il faut toutefois considérer qu'étant donné la hausse significative du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis le début de la crise du logement, de même que celui de la pandémie de COVID-19, plusieurs organismes communautaires de mission première en itinérance nous indiquent que, surchargés par la demande, ils n'ont aucun lit vacant : lorsqu'une personne quitte une ressource, il y en a plusieurs autres qui, déjà en attente de la disponibilité d'une place, sont prêtes à prendre la place libérée.

Vous trouverez dans les encadrés suivants, les principaux faits saillants ressortant de l'analyse cartographique réalisée dans le cadre de la mise en œuvre d'un Accès coordonné, ainsi que les recommandations, concertées avec le milieu communautaire par l'entremise des membres de la TROC-M. Cette analyse cartographique a été enrichie de plusieurs études propres aux divers territoires de la Montérégie et regorge d'informations sur le continuum du logement en contexte d'itinérance.

FAITS SAILLANTS

QUE DOIT-ON RETENIR ?

- La plupart des organismes nomment le besoin d'avoir une ressource spécialisée pour les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sur le territoire de la Montérégie.
- La sous-région de Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas encore de ressources stables pour les personnes en situation d'itinérance et est la seule sous-région qui n'offre pas de ressource jeunesse de type « Auberge du cœur », sachant que la sous-région de Sorel-Tracy se prépare à accueillir leurs premiers résidents à la fin janvier 2022.
- La plupart des ressources affirment avoir un bon partenariat avec les CISSS mais les restrictions du temps de la tenue de dossier effritent le support et la fluidité des services.
- La majorité des organismes communautaires ont des comités de cas complexes, ou ces comités sont en cours d'élaboration.
- La plupart des organismes communautaires utilisent un fichier maison Excel à des fins statistiques, donc aucune uniformité d'indicateurs n'est présente.
- Un fort taux de provenance de la clientèle en hébergement auprès des organismes communautaires vient des régions suivantes : Montréal, Laval et l'Estrie.
- Plus de 50% des ressources communautaires ont revu la même clientèle au cours de la dernière année financière et les principales raisons évoquées sont les problèmes de santé mentale et la rechute de consommation.
- Les principales difficultés d'accessibilité aux services d'hébergement des organismes communautaires sont les suivantes : les enjeux de ressources humaines et de ressources financières, le manque de places, la consommation de substances psychoactives, ainsi que l'interdiction d'accès pour les animaux de compagnie.
- Les heures d'accueil ne semblent pas permettre une couverture complète des services d'urgence en hébergement et semblent contribuer à l'engorgement des urgences des hôpitaux. Il serait intéressant d'étudier davantage cette hypothèse.

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES :

1. Qu'une priorité soit accordée dans l'ensemble des territoires pour une réponse efficace aux besoins non répondus de la clientèle féminine et jeunesse;
2. Qu'une réflexion soit engagée sur l'accessibilité dans les ressources communautaires en itinérance de la Montérégie pour les personnes à mobilité réduite et que la SHQ et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) soient sensibilisés à l'amélioration des immeubles;
3. Que les partenariats entre la SPCA/refuges et les ressources communautaires avec l'aide des CISSS et du milieu soient encouragés à la mise en place de services d'hébergement d'urgence incluant une facilité pour les animaux;
4. Que lors de l'appel des projets de nouveaux financements, chaque sous-région soit encouragée, en fonction des besoins relevés, à favoriser l'augmentation des heures d'ouverture des refuges;
5. Que les budgets du PAII 2021-2026 encouragent le financement des fonds de dépannage en lien avec l'accompagnement au logement;
6. Que des ressources d'hébergement jeunesse et femmes soient accessibles dans toutes les sous-régions en fonction des ressources financières disponibles;
7. Qu'une gamme de ressources de proximité soient mises en place dans chacune des sous-régions pour favoriser notamment, le modèle d'équipe mixte encourageant l'expertise complémentaire des différents milieux d'intervention;
8. Que l'accès aux ressources dans chaque sous-région soit clairement identifié à l'intérieur de la trajectoire d'Accès coordonné, en favorisant des liens privilégiés entre les partenaires;

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DES SERVICES :

9. Que le CISSS de la Montérégie-Centre, mandataire régional, tienne un registre des PSL accordés en Montérégie pour évaluer l'efficacité des services rendus dans chaque sous-région en fonction du cadre ministériel;
10. Que la collecte de données sur l'utilisation des services en lien avec les indicateurs de mesure soit encouragée pour pouvoir dresser un portrait juste de nos actions en fonction du financement disponible et ainsi en dégager des constats et orientations régionales;
11. Qu'un financement lié à l'Accès coordonné soit octroyé aux organismes communautaires (mission première en itinérance) en vue de mettre en place un Accès coordonné flexible et adapté aux réalités terrain;

QUALITÉ DES SERVICES :

12. Que des modalités de continuité et d'accompagnement soient mises en place afin de faciliter le suivi intégré des personnes itinérantes ou à risque de le devenir;
13. Que les partenaires de chaque sous-région, consolident et formalisent, avec le soutien des 3 CISSS, une offre de services cliniques de première et de deuxième ligne en santé physique, santé mentale et problèmes concomitants répondant à la diversité des besoins de la clientèle;

COORDINATION :

14. Que les tables sous-régionales travaillent en étroite collaboration entre elles et leur CISSS afin de faciliter l'accès aux services des clientèles en tenant compte de la spécificité de chacune des sous-régions, en respect de l'autonomie de pratique des organismes communautaires;
15. Que les tables sous-régionales soient enrichies par la participation et la proactivité des représentants des villes, de la Direction de santé publique de la Montérégie et des CISSS, pour le développement de projets de logements sains et abordables financièrement incluant le développement de logements sociaux;
16. Que les tables sous-régionales puissent influencer leur milieu notamment les villes en étant soutenues par leur CISSS et les recommandations de la santé publique régionale sur la construction de logements sains et abordables financièrement incluant la construction de logements sociaux;
17. Faciliter les échanges et la collaboration entre les organismes communautaires, les CISSS et les OMH par le biais d'un comité de travail, afin de coordonner les efforts vers la réponse aux besoins spécifiques de la clientèle du milieu;
18. Qu'une communauté de pratique soit mise en place pour l'harmonisation des programmes SRA et d'accompagnement au logement, selon les besoins spécifiques des sous-régions;
19. Que les tables sous-régionales participent à l'élaboration et la coordination d'une gamme de ressources offrant une diversité de services en complémentarité pour répondre aux besoins et aux enjeux de chaque milieu;
20. Qu'un plan de communication soit mis en place afin que les ressources d'une sous-région, notamment celles pour l'accompagnement, soient connues par l'ensemble des institutions, organismes communautaires, privés et OH d'une sous-région.
21. Que les CISSS de la Montérégie encouragent, favorisent et invitent les villes, les corps policiers, les groupes de ressources techniques (GRT) et les directions d'OH à siéger aux tables régionales et sous-régionales de l'ensemble de la Montérégie;
22. Que les acteurs et partenaires du développement de logements abordables tels la Société d'habitation du Québec (SHQ) soient encouragés à participer aux différentes structures de gouvernance régionales et locales de l'ensemble des territoires;
23. Que le développement de logements financièrement abordables ainsi que de logement à vocation sociale soit réitéré dans le modèle régional de l'Accès coordonné;

24. Que le renforcement du financement, par l'entremise de la mission globale des organismes en itinérance, ou par les autres sources fédérales et provinciales, soit un enjeu à prendre en compte afin d'aider les régions à répondre efficacement aux problèmes vécus par la clientèle.

L'organisation des services dans les trois (3) CISSS du territoire offre des services spécifiquement dédiés à l'itinérance notamment en termes de stabilité résidentielle avec accompagnement et le processus allégé de la RAMQ. L'arrivée de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 a permis de développer davantage de services de proximité, mais aussi de consolider des services de type stabilité résidentielle avec accompagnement. Des sommes ont été dégagées par le gouvernement fédéral pour répondre aux besoins émergeant en lien avec la COVID -19, comme les refuges ou encore les centres de jour.

1.6 Les grands apprentissages et résultats communautaires

Pour conclure cette première partie du PARCI, nous voulons faire le point sur les informations, connaissances et leçons que l'on a pu tirer de nos expériences. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre le temps d'examiner consciencieusement ces acquis et accepter de remettre en question les certitudes que nous pourrions entretenir, même implicitement. Dans le cadre de ce chapitre, nous vous rendrons compte de cette réflexion. Ce bilan des apprentissages ne se veut pas exhaustif ; il cherche plutôt à compléter l'exercice d'identification des principes directeurs en marquant les jalons autour desquels se construiront les actions du PARCI. Cinq (5) thèmes ont été retenus :

- COVID-19
- Centralisation du financement
- Impacts de la proximité de la région de Montréal
- Concertation
- Évaluation et meilleures pratiques

COVID-19

Constat

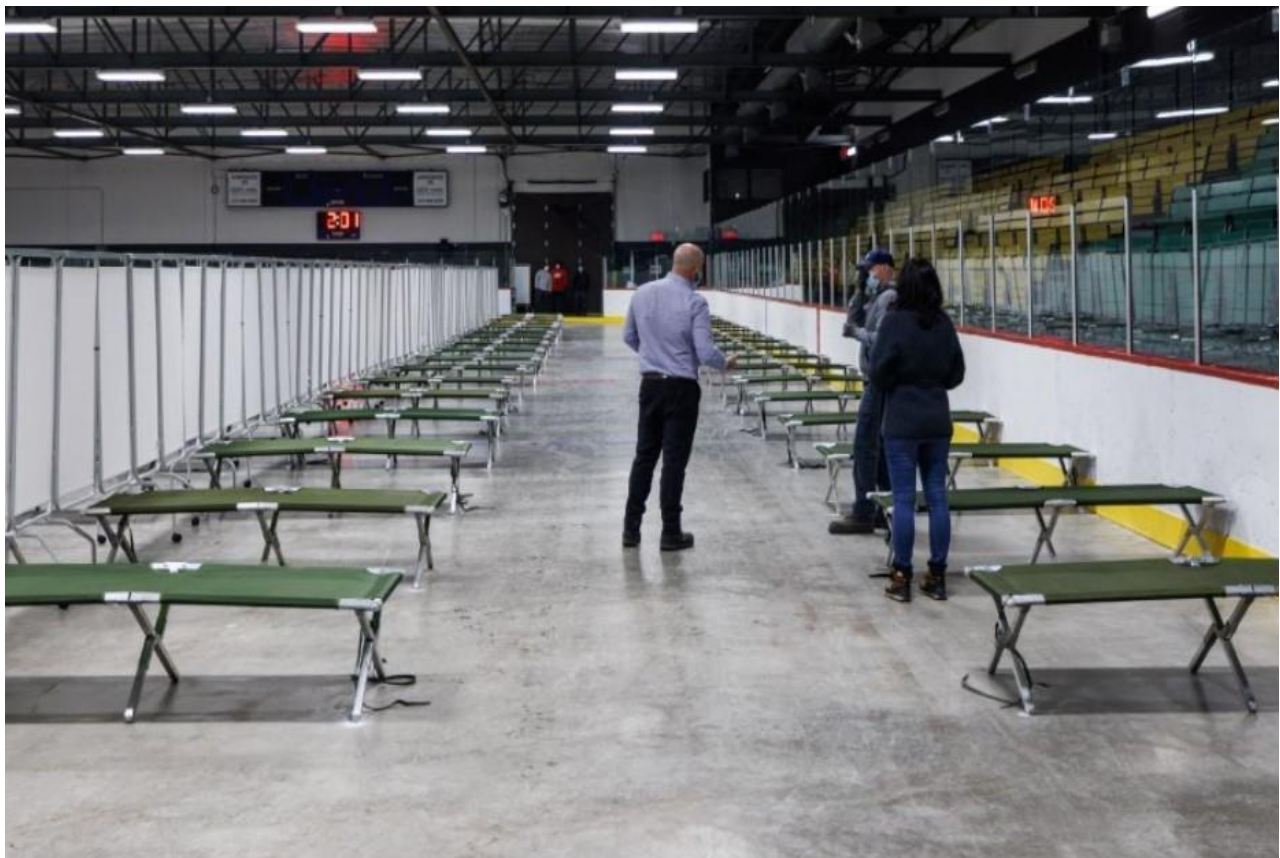
La pandémie de COVID-19 a eu d'importants impacts sur le phénomène de l'itinérance. En effet, nous avons observé une augmentation de l'instabilité résidentielle et de sa visibilité dans l'espace public. Parallèlement, le nombre de places disponibles dans les ressources d'hébergement de transition a diminué en raison des mesures de distanciation physique. Le budget VCS-COVID a permis de déployer des refuges d'urgence dans les sous-régions pour accueillir les personnes en situation d'itinérance qui ne pouvaient pas avoir accès aux ressources de transition. En effet, 54 lits se sont ajoutés en Montérégie grâce au VCS Fonds-COVID totalisant 110 lits. Nous avons doublé notre capacité d'hébergement, actuellement comblé à 100 % par rapport à notre situation initiale, de seulement 55 lits d'hébergement d'urgence pour adultes en Montérégie et d'une ou deux places jeunesse. Ces lits ont permis d'héberger environ 1 500 personnes dans ces refuges, sachant que bien souvent les chiffres ne reflètent pas nécessairement des personnes différentes et qu'une certaine partie de ces données fait état des nuitées offertes. Presque autant de personnes ont été refusées que de personnes hébergées puisque les ressources ont refusé 1 249 personnes ou nuitées par manque de ressources.

Apprentissages

- Les mesures les plus structurantes ont été celles de la mise en place de refuges d'urgence dans les six (6) sous-régions de la Montérégie alors qu'auparavant, seulement deux (2) sous-régions

prévoient et disposaient de ressources d'urgence. La pandémie a considérablement modifié les habitudes des personnes en situation d'itinérance et les refuges devenaient ainsi leur principale ressource d'hébergement, même pour les personnes habituées au vécu extérieur. La difficulté d'accès au logement ne pouvait qu'exacerber le besoin de places au sein des refuges. Lorsque la pandémie se régularisait, les autres ressources de proximité reprenaient leur importance dans l'offre de service aux membres de la population qui vivent de l'itinérance.

- Le budget VCS-COVID a permis d'assurer une bonne réponse à l'ensemble des personnes directement touchées par le phénomène de l'itinérance de la Montérégie, que celles-ci demeurent en territoire de Communautés désignées ou en territoire de Communautés rurales en permettant de procéder à un amalgame des fonds. Cependant, maintenant que nous sommes passés d'une pandémie à une endémie, nous réalisons que le portrait de l'itinérance a changé en Montérégie et nous devons nous adapter à cette nouvelle réalité malgré la non récurrence des budgets VCS-COVID.
- Même avec un apport budgétaire fédéral VCS de l'ordre de près de 10 millions pour le fonds COVID, nous avons constaté quelques manques notamment dans les centres de jour, au niveau de l'accompagnement au logement, des fonds de dépannage et de consolidation de certains organismes existants.



L'Aréna Cynthia-Coull transformé en zone chaude accueillant des personnes en situation d'itinérance (Photo – Le Courrier du Sud).

Centralisation du financement

Constat

La Montérégie étant un vaste territoire avec des réalités multiples, nous constatons que la réponse aux besoins en itinérance ne peut être centralisée sans éloigner les personnes en situation d'itinérance de leur milieu de vie naturel. Toutefois, les sommes VCS sont centralisées principalement dans 2 des 6 sous-régions à savoir celles de Longueuil et du Suroît. Ce sont deux (2) des sous-régions financées CD. Par exemple, la sous-région de Longueuil, même si elle est souvent considérée comme la porte d'entrée de l'itinérance en provenance d'autres sous-régions, recevait jadis 65% du budget VCS régulier de la région créant ainsi une forte pression sur ces ressources et déracinant la clientèle qui n'a pas ou peu de services dans les communautés rurales et éloignées. Nous avons procédé au rétablissement de l'équité entre les régions pour éviter que les sous régions ICRÉ soient moins financées et par le fait même diminuent leur offre de service. Nous savons que cette clientèle refuse souvent de quitter leur milieu et demeure dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses pour leur sécurité, leur santé, voire même leur survie.

Ajoutons le fait que le financement octroyé en itinérance tels les programmes PAII et VCS fonctionne par projets ponctuels, ce qui fragilise l'offre de service des organismes communautaires. Un financement octroyé à l'objectif plus vaste d'une mission globale en itinérance serait une avenue à explorer, dans la mesure où la classification des organismes communautaires aux programmes de subventions de la mission globale de base se précise davantage que l'appellation de clientèle démunie telle que classée dans le Programme de Subvention des Organismes Communautaires (PSOC).

Apprentissages

- La pandémie a renforcé notre conviction à savoir qu'il fallait impérativement assurer une réponse à l'itinérance dans toutes les sous-régions de la Montérégie, même si nous ne pouvions bonifier les ressources existantes compte tenu des fonds disponibles. Cela nous amène également à l'équité de financement entre les sous-régions de la Montérégie qui a été analysée dans les budgets du PAII 2021-26 et de VCS 2022-2024.
- Les initiatives les plus prometteuses ont été variables d'une sous-région à l'autre chacune misant davantage sur une composante différente. Parmi celles-ci les centres de jour, les fonds de dépannage et les comptoirs alimentaires ont démontré leur importance. Des budgets non récurrents reçus en période de pandémie nous ont aussi permis de renforcer ces services de proximité qui devront également continuer à bénéficier de financement dans les années à venir tout en tenant compte de leur mission première qui se doit d'être en itinérance pour répondre aux critères des programmes.
- Deux (2) projets d'achat d'édifices ont donné lieu à des résultats clientèle plus importants, dans la mesure où davantage de personnes ont pu recevoir des services en matière d'itinérance.
- L'argent investi a permis, dans tous les projets présentés, d'augmenter la qualité des services offerts aux personnes en situation d'itinérance et d'assurer la survie de quelques organismes.
- Il nous semble important en premier lieu d'évaluer tous les projets et d'être en mesure de dégager ceux qui ont le plus d'impact sur l'itinérance. Les orientations du PAII 2021-26 nous fournissent le contenu évaluatif nécessaire. Chacun des projets devra être évalué et cela pourrait donner lieu à des ajustements budgétaires.
- L'orientation gouvernementale et les tendances actuelles sont celles du logement et de l'accompagnement s'y rattachant. Il faudra voir comment les ressources d'hébergement peuvent s'y inscrire. En ce sens, cela nous demandera de mieux connaître la durée des séjours respective à chaque organisme, dans une optique de référencement rapide vers les ressources d'accompagnement au logement.
- D'autres questions se posent également sur le financement de ressources qui ne sont pas de mission première en itinérance. En effet, est-ce que ces ressources offrent des services en itinérance à des clientèles spécifiques, ou est-ce que leur budget en itinérance ne leur sert-il qu'à

accroître leur offre de service à leur clientèle démunie en général? Les organismes communautaires nous exposent un manque flagrant de financement et sont actifs dans la recherche de sommes pouvant améliorer leurs services.

- L'environnement politique et stratégique a aussi mis en lumière la difficulté de recrutement de ressources humaines pour les organismes communautaires. La question salariale est un enjeu important et le taux de roulement des intervenants à la recherche des meilleures conditions de travail devra être adressé au niveau du financement accordé.

Impacts de la proximité de la région de Montréal, des frontières américaines et ontariennes ainsi que des 2 territoires autochtones

Constat

Par le transport en métro et l'imposant terminus d'autobus de Longueuil desservant l'ensemble des régions de la Montérégie et du Québec, on peut dire qu'il y a des vases communicants avec la région de Montréal. Un certain pourcentage de la clientèle en itinérance de Longueuil provient de la région de Montréal, des autres régions de la Montérégie et même des autres régions du Québec. Il est difficile de chiffrer ce constat avec exactitude, car certaines personnes refusent de s'identifier. Le fait qu'il y ait un moindre bassin de population en itinérance à Longueuil et dans l'ensemble de la vaste Montérégie, comparativement à celui de Montréal en termes de nombre de personnes, jumelé à une taille d'organismes communautaires plus petite, sont des facteurs attractifs pour la communauté en situation d'itinérance de Montréal.

Des vases communicants sont aussi observés dans l'ouest de la Montérégie. Ce territoire côtoie à la fois les frontières ontariennes et américaines. De plus, la proximité avec l'ouest de l'Île-de-Montréal, le Pont Mercier ainsi que les deux (2) communautés autochtones sur cette portion de la Montérégie amène des références vers les ressources de Vaudreuil-Soulanges et vice-versa.

Apprentissages

- Nous serons probablement en mesure de mieux documenter la question dans l'exercice de dénombrement (2022). En ce sens, nous avons la conviction que les mesures mises en place pour la pandémie doivent être analysées en fonction d'une masse de population qui se retrouve en itinérance de façon plus régulière.
- Ce profil global cache des pans de réalité de personnes qui, à l'ensemble de notre territoire, vivent une extrême pauvreté, ainsi que de nombreux problèmes associés les mettant ainsi à risque de vivre de l'itinérance. Nous avons affaire à une population qui se promène d'une région à une autre et d'une ressource à une autre. Cela nous amène à considérer qu'il y a une itinérance cachée en Montérégie qu'il est difficile de rejoindre et de répertorier.

Concertation

Constat

Les tables de concertation se sont mobilisées activement pour répondre à l'urgence de la pandémie et à la mise en place de nouveaux services. Bien entendu, la priorisation effectuée par les organismes, dans le contexte de crise sanitaire, se focalisait moins sur les projets structurants ou novateurs, dans la mesure où leur préoccupation se trouvait divisée entre l'innovation des services et la consolidation des services existants. Citons l'exemple du refuge de Valleyfield, faisant partie de la Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (MHDV), qui a su solliciter son réseau pour éviter un bris de service.³⁰ Dans un contexte de pandémie qui a été propice à plusieurs ruptures de services, la

³⁰ « Bris de service évité au refuge de Valleyfield », paru dans *Le Journal Saint-François*, édition du 21 janvier 2022, via ce lien : [Le Journal Saint-François | Bris de service évité au refuge de Valleyfield \(journalsaint-francois.ca\)](https://www.journalsaint-francois.ca/bris-de-service-evite-au-refuge-de-valleyfield)

priorisation qu'a effectuée ce refuge à ce moment précis en était une de continuité des services, dans une perspective de réponse rapide et justifiée par les circonstances immédiates.

Apprentissages

- Les orientations régionales prises en collaboration avec les différents acteurs en itinérance ont servi à baliser l'offre de service prioritaire et certaines décisions à prendre selon les besoins de la population spécifique d'un territoire. La concertation doit s'élever, au-delà de la collaboration entre ses membres et devenir un lieu intersectoriel de planification des actions et d'amélioration de l'offre de service.
- Il semble important, de consolider les tables de concertation au sein d'un milieu et l'enrichir d'une diversité de partenaires recoupant les différents secteurs, tels que les municipalités, les corps policiers, le milieu carcéral, les offices d'habitation, les CISSS, tout en incluant les membres de la population qui sont en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, etc. Les tables de concertation sont reconnues pour la finesse de leur expertise en ce qui a trait au territoire et aux besoins en itinérance, tant dans la mise en place de projets ou de services que des priorités d'engagement des ressources financières.
- De plus, l'importance de la gouvernance structurée à plusieurs paliers favorise la prise de décision en tenant compte de l'entrecroisement de plusieurs approches et perspectives.
- La coordination des organismes communautaires entre eux-mêmes, de même qu'avec le réseau institutionnel, se doit d'être améliorée. Les organismes communautaires n'ayant pas les mêmes prérogatives décisionnelles, cela peut générer certaines tensions et mésententes entre ces instances. Toutefois, une co-construction dans le développement de ce PARCI est possible grâce à de grandes qualités d'écoute active et d'ouverture à l'altérité. Ces qualités essentielles, jumelées avec la reconnaissance réciproque des expertises et le respect des structures existantes, mènent ensemble à des pratiques innovantes.
- En Montérégie, l'expertise de la mobilisation intersectorielle est, à ce jour, largement le propre d'organismes communautaires qui s'investissent beaucoup et offrent une gamme variée de services en itinérance. À cet égard, la réponse concertée aux besoins multiples et complexes des personnes à risque ou en situation d'itinérance continue à comporter d'importants défis à relever en matière d'accessibilité, d'adaptabilité et de continuité des services. Ces différents acteurs sont donc des interlocuteurs importants sur les plans de l'engagement et de la mobilisation.

Évaluation et meilleures pratiques

Constat

L'évaluation de l'impact des mesures sur l'itinérance en Montérégie est plus difficile à déterminer, sachant que ce dossier nous est transféré par Service Canada que depuis avril 2021. Le CISSS-MC n'était pas impliqué dans le suivi des projets financés par Service Canada de l'atteinte des résultats. Donc, nous ne sommes pas en mesure de nous baser sur un historique de comparaison des résultats, dans l'objectif de voir la portée de nos actions sur l'itinérance et son évolution au fil des actions mises en place.

Ajoutons que l'itinérance est un dossier assez nouveau pour les CISSS depuis 2016 puisqu'il relevait de l'Agence des services de santé et des services sociaux auparavant, dont les façons précédentes d'évaluer la valeur, l'efficacité des actions, ainsi que les initiatives entreprises fonctionnaient différemment. Dans le but de mesurer aussi objectivement que possible la portée de ces actions, nous avons l'ambition de développer des indicateurs mesurables en identifiant des cibles, en collaboration avec le secteur de surveillance de l'état de santé de la population relevant de chaque direction régionale de santé publique.

Quant aux meilleures pratiques, une communauté de pratique est à développer pour les équipes d'intervention terrain, les gestionnaires et les médecins s'inspirant de la communauté de pratique en dépendance par exemple. Chacun des CISSS ne peut soutenir cette expertise et un soutien externe serait nécessaire. À titre d'exemple, le projet SRA a été déployé en Montérégie en 2018. Nous avons émis le souhait d'un déploiement sur l'ensemble du territoire. Toutefois, nous n'avions pas les ressources ni l'expertise pour soutenir les nouvelles équipes requises par la mise en œuvre de ce déploiement et son développement avec cette approche intégrée, couvrant dans l'ensemble les besoins de la personne. L'organisation des services fut aussi un défi: les services actuels étant perçus comme rigides, fragmentés et peu adaptés.

Dans ce contexte spécifique où les services ne s'ajustent pas bien à l'imbrication des diverses dimensions inhérentes au contexte d'itinérance, cette clientèle est indûment considérée comme à profil complexe, alors qu'il s'agit davantage d'une inadéquation des services. Il faut donc renverser cette conception et reprendre le fardeau de responsabilisation pour ce qui est de l'atteinte partielle des résultats ressortant de l'alliance entre la clientèle et les services prévus pour elle. L'essence de cette approche globale et intégrée mise sur la reconnaissance pleine et entière que toute personne est multidimensionnelle et pourra rencontrer plusieurs enjeux, dont certains vécus simultanément. Ainsi, c'est avec des équipes mixtes se joignant au croisement de plusieurs disciplines et organisations, étant outillées, formées et soutenues pour utiliser une approche globale et intégrée, qu'il sera possible d'assurer un service qui s'ajuste aux multiples facettes d'une clientèle variée en situation d'itinérance. La conception même d'un mode d'intervention multidisciplinaire avec une équipe intégrée a aussi pour mission d'assurer la continuité des services, tant selon l'évolution de chaque personne que de la diversité des services requis par chaque membre de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

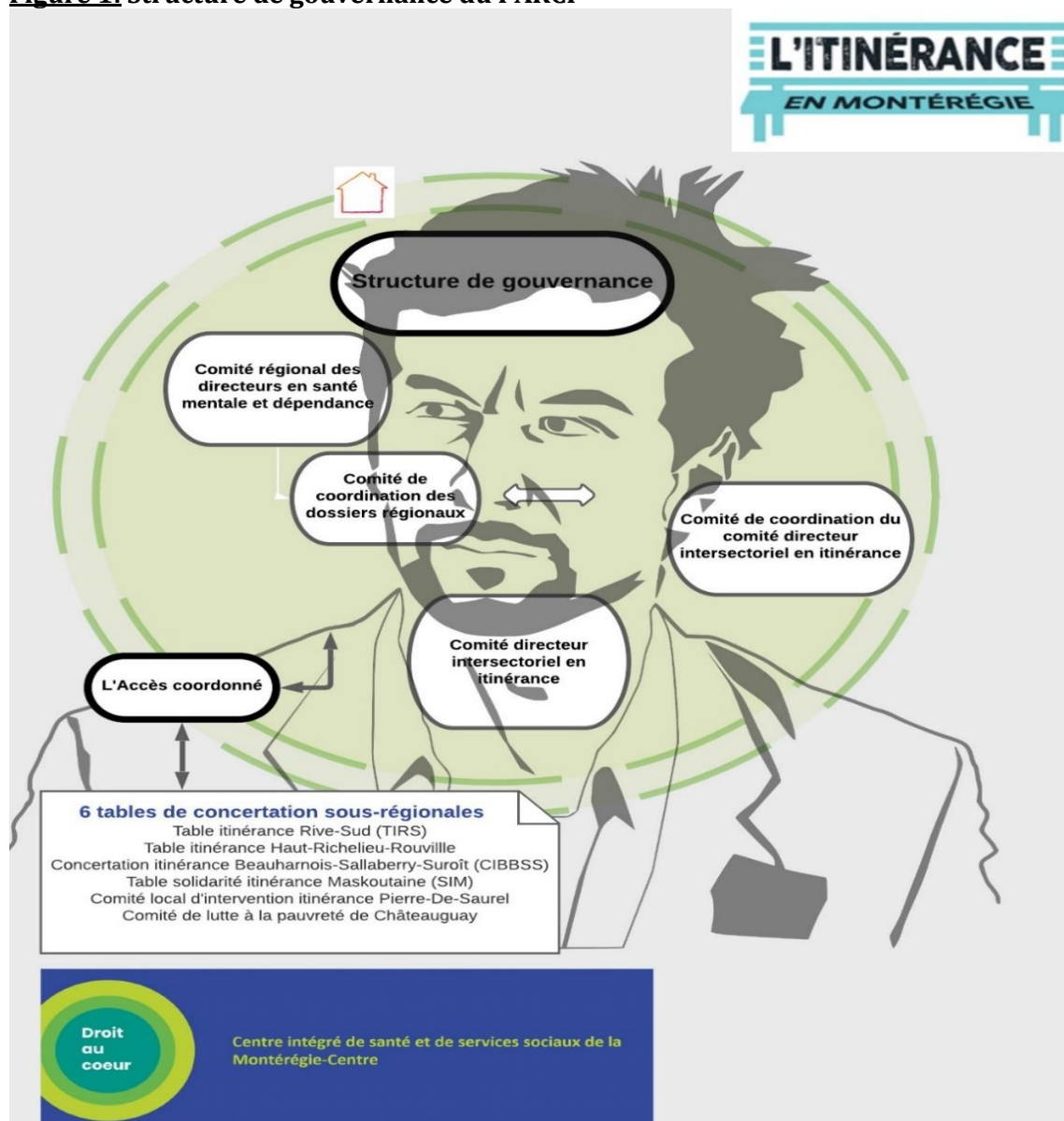
Apprentissages

- Les résultats communautaires nous démontrent que nous devons investir dans la recension de cibles et d'indicateurs parlant en matière d'amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance plutôt que sur une mesure calculant le cumul de services mis en place ou développés.
- Rapidement, nous devons mettre en place un plan régional de formation pour les équipes interdisciplinaires, peu importe le secteur de pratique. Cela nous permettra également de soutenir le changement.
- L'Accès coordonné intégré dans ce PARCI est absolument nécessaire pour assurer une fluidité des places disponibles aux personnes qui en ont besoin. L'accent sera mis sur l'hébergement et les services l'entourant. Différentes clientèles particulières devront être davantage soutenues telles les clientèles jeunesse ou femmes.

2. Élaboration du PARCI - Structure de gouvernance

La structure de gouvernance utilisée pour élaborer ce PARCI était déjà présente en Montérégie et existait antérieurement aux travaux du PARCI, puisqu'elle a été créée pour le développement et la mise en œuvre de plusieurs mesures régionales en itinérance. Cette structure, illustrée à la figure 1, présente un agencement à plusieurs niveaux et une composition très variée au niveau sectoriel. Son ambition est de répondre efficacement et combler de façon complète tous les besoins. Nous la décrivons en annexe IV afin d'alléger le texte et ainsi mettre l'accent sur les principaux messages à transmettre au lectorat.

Figure 1: Structure de gouvernance du PARCI



2.1 Synthèse des consultations

Dans la section suivante, nous nous intéressons aux différents processus de consultations qui ont été mis en œuvre afin de réaliser notre PARCI. Une description des parties prenantes consultées durant son développement vous sera exposée, ainsi que les consultations faites pour colliger les principaux enjeux régionaux.

- **Consultations préparatoires**

Les travaux actuels ont été anticipés dès la fin du PAII 2015-2020. À titre d'exemple, en 2019 un vaste sondage été effectué auprès de 240 organismes communautaires et établissements de santé, des offices municipaux d'habitation, des centres locaux d'emploi, des services policiers, d'un centre de détention, ainsi qu'auprès des ACEF de la Montérégie, dans le but de dresser un portrait des services. Une analyse diagnostique a ensuite été produite par chacun des CISSS, puis rassemblée en une analyse régionale à l'échelle de la Montérégie. Ces travaux furent menés dans le cadre de la Stratégie ministérielle d'accès

aux services de santé et services sociaux. Cette analyse a permis de focaliser sur les enjeux de la prestation de services du secteur de la santé et des services sociaux et de dégager :

- Les situations de transition présentes sur notre territoire;
- Les écarts entre les orientations ministérielles et l'offre de service;
- Les principaux obstacles en matière d'accessibilité, de continuité et de qualité des services;
- Les principaux succès observés en matière d'accessibilité, de continuité et de qualité des services.

Il faut cependant noter la forte mobilisation lors de ce sondage de la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M), qui a mobilisé l'ensemble de ses membres en itinérance et produit un document intitulé « Principes directeurs en itinérance en Montérégie »³¹. Les propositions présentées dans notre PARCI s'inspirent notamment des postulats énoncés par la TROC-M.

Par ailleurs, durant l'hiver 2020 s'est tenu également une autre consultation régionale sur les impacts du PAII 2015-2020 cités précédemment. Le fruit de ces travaux déposés au MSSS en mars 2020 a alimenté la réflexion sur le développement de ce PARCI.

De plus, en avril 2021, une vaste consultation intersectorielle en Montérégie sur le plan d'action ministériel en santé mentale 2015-2020 s'est tenue sous forme d'un café virtuel (World Café). Les constats qui en ont émergé rejoignent ceux dégagés dans le cadre de la consultation régionale sur le PAII 2015-2020 et ont aussi été acheminés au MSSS.

Tous ces différents travaux effectués en Montérégie durant ces trois (3) dernières années pour alimenter notre réflexion et recueillir les principaux enjeux ont guidé nos travaux préparatoires sur le PARCI et ont permis de l'alimenter préalablement.

- ***Consultations directement liées à ce PARCI***

Pour réaliser ce PARCI, nous avons consulté plusieurs instances depuis le printemps 2021. Le comité directeur intersectoriel en itinérance, dont la composition est présentée à l'annexe III, demeure notre principal agent mobilisateur qui a chapeauté l'ensemble des travaux. La reprise des travaux fut lancée en février 2021 où un plan à la fois succinct et très précis fut présenté afin de tenir compte de l'impact de la pandémie actuelle et de ses retombées sur les enjeux de capacité, tant en matière de ressources que de priorités.

Voici les quatre (4) thèmes qui ont été choisis pour être priorisés dans ce PARCI :

- ❖ Plan intégré
- ❖ Accès coordonné et cartographie
- ❖ Communication en mode pandémie – coordination
- ❖ Dénombrement

Ainsi, un sous-comité de travail pour chacune de ces thématiques a été mis en place afin de faciliter la prise en charge et l'efficacité des travaux dédiés. La TROC-M ainsi que les six (6) tables de concertation des sous-régions, à savoir Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe, Jardins-Roussillon et Suroît se sont activement impliquées dans chacune de ces thématiques, en collaboration avec les représentants des trois (3) CISSS.

Vous pouvez retrouver, à l'annexe V, la description des principaux partenaires composant les quatre (4) sous-comités.

³¹ TROC-M. « Principes directeurs en itinérance en Montérégie », adoptés lors de la Journée régionale sur la lutte à l'itinérance du 4 avril 2019, organisée conjointement par TROC-M et TIRS.

- **Comité de coordination**

Comme son nom l'indique, ce comité a pris en charge la coordination des travaux, tels que les appels de propositions, en mettant à contribution les trois (3) CISSS, de même que des représentants du comité directeur intersectoriel en itinérance. Soulignons la sollicitation, l'implication et la collaboration de la TROC-M, partenaire de mobilisation sur notre territoire, qui a activement participé aux réunions, tant pour la planification, que pour les grandes orientations, l'étude des projets de financement COVID-19, l'appel des projets pour VCS régulier, ou d'échanges dans le cadre du comité en itinérance.

- **Autres outils de consultation : distribution de deux (2) sondages**

Un premier sondage a été réalisé en Montérégie au mois de mai 2021 auprès des tables de concertation et de l'ensemble des organismes communautaires partenaires sur le fonctionnement même des tables de concertation, leur historique et leur plan d'action, y compris leurs priorités de développement.

Un second sondage a rejoint tous les organismes communautaires financés via VCS afin d'obtenir un portrait chiffré à jour des services qu'ils offrent.

2.2 Actions à mener pour lutter contre l'itinérance

Les paragraphes suivants visent à faire état des objectifs spécifiques au cœur de ce PARCI, de même que les priorités d'action ainsi que les comités responsables et leur composition.

- **Priorités régionales et Plan d'investissement dans le cadre de Vers un chez-soi**

En concordance avec les objectifs du PAII 2021-2026 et des perspectives de développement, dont nous avons pris connaissance, nous devons ainsi bonifier le plan communautaire attendu et dégager les orientations qui s'appliquent autant au financement VCS qu'au financement octroyé dans le cadre du PAII. Pour ce faire, nous nous intéressons davantage aux orientations qui faciliteront le déploiement d'un levier régional.

- **Les priorités de développement au fil des ans**

Il nous a semblé intéressant de recenser au fil des ans les priorités engagées par la Montérégie pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Vous retrouverez dans le tableau 4, les priorités retenues que ce soit au niveau du plan communautaire 2014-2019, que de celles du 2^e dénombrement (2018), ainsi que celles du portait montréalais des services en itinérance (2019). Deux (2) éléments importants se dégagent de ce tableau qui s'influencent, à savoir les refuges et la disponibilité de logements sociaux. Sur la base de ces données, nous pouvons affirmer que l'absence de logements sociaux dans un milieu donné aura pour effet direct l'accroissement de la demande en nombre de places dans les refuges.

Il s'avère nécessaire alors de prévoir, dans les refuges, un nombre de places suffisant pour répondre adéquatement à la demande par sous-région. Les refuges constituant une solution bien temporaire à l'itinérance, il est aussi essentiel de créer de nouvelles places au niveau du logement financièrement abordable et à vocation sociale, en nombre suffisant pour y accueillir la clientèle et répondre avec efficience aux besoins de ses membres. Le tableau 4 présente, en différents angles issus de l'apport de divers travaux en itinérance, les principales priorités retenues en Montérégie.

Tableau 4 : Synthèse des principales priorités retenues en Montérégie selon divers travaux en itinérance

Plan communautaire 2014-2019	2 ^e dénombrement 2018	Portrait montréalais des services en itinérance 2019
Priorités de développement exprimées par les organismes ayant répondu au sondage : 1. Mise en place d'un refuge 2. Disponibilité de logements sociaux	Priorisation des services par les personnes en contexte d'itinérance rejointes par sondage : 1. Aide pour trouver et garder son logement 2. Services de santé mentale 3. Services de santé physique 4. Aide pour trouver un emploi 5. Lieux de socialisation 6. Services en dépendance et toxicomanie 7. Services juridiques	Priorisation des services à développer, identifiés par les organismes ayant répondu au sondage : 1. Refuge 2. Logement social 3. Hébergement avec transition

Tel que nous l'illustre le tableau 4, les priorités du 2^e dénombrement sont bonifiées par le point de vue des personnes utilisatrices des services elles-mêmes. Ce point de vue directement exprimé de leur part nous permet de constater que les besoins qui nous ont été communiqués ainsi sont beaucoup plus importants et couvrent un registre plus étendu que les services à mettre en place, prévus à l'intérieur de ce PARCI. Considérant le débalancement entre les besoins et l'offre en matière de services, une approche intersectorielle des sous-régions est à privilégier pour répondre efficacement à l'ensemble des besoins présentés. Cependant, les répondants ont soulevé l'importance de l'accompagnement au logement et la disponibilité de lieux de socialisation, que nous devons retrouver à l'intérieur du présent PARCI. L'importance de bonifier les services institutionnels, tels que des services en santé et services sociaux, en emploi, de même que des services juridiques, ressort également de ce tableau.

Le sondage réalisé en 2019 nous a permis également de dégager un aperçu des priorités à privilégier par sous-région. Le tableau 5 suivant présente les principales priorités par sous-région de la Montérégie.

Tableau 5 : Priorisation de développement de services par milieu géographique de la Montérégie selon le recensement régional 2019

	Longueuil	Sorel-Tracy	Suroît	Châteauguay	Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Hyacinthe
Refuge	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2
Logement social	Priorité 2		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 1
Dégrisement en hébergement	Priorité 2					
Unité de courte durée (santé mentale)	Priorité 3	Priorité 2				
Transition avec hébergement		Priorité 2		Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2
Refuge pour femmes						
Accompagnement				Priorité 3	Priorité 3	

Tel que nous pouvons le voir dans le tableau 5, les refuges, la transition avec hébergement et le logement social demeurent les priorités montérégiennes qui ont été signalées par les organismes communautaires de la Montérégie lors du recensement régional effectué en 2019 par le CISSSMC. Ce sont là des priorités d'ensemble, comprenant cependant certaines disparités dans la priorisation pour chaque sous-région. À noter toutefois que certaines de ces priorités ne relèvent pas du présent PARCI. On y distingue bien la triade de services : refuge, logement et accompagnement.

- **Développement d'un modèle montérégien**

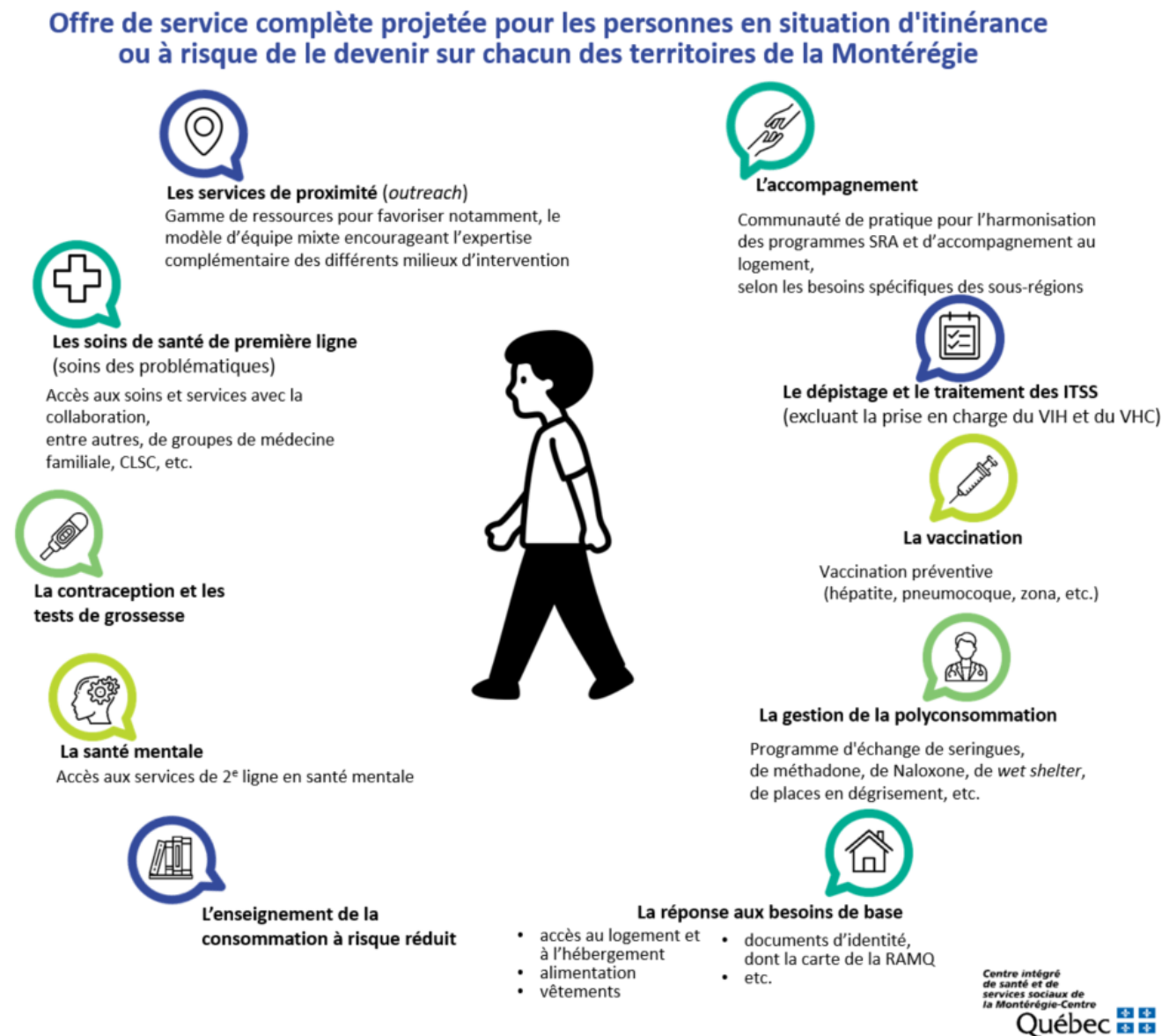
Prenant en considération ces différents constats, il devient nécessaire de développer un modèle de services pour rejoindre l'analyse des nombreuses demandes des organismes de la Montérégie. Le tableau 6 qui suit présente la priorisation par type de ressource et par sous-région selon les tables de concertation et est à l'origine de la réflexion ayant conduit à élaborer le plan d'investissement.

Tableau 6 : Portrait des priorités régionales par table de concertation en 2021-2022

	Longueuil	Sorel-Tracy	Suroît	Jardins-Roussillon	Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Hyacinthe
Hébergement d'urgence	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 2 et 5	Priorité 1	Priorité 1	
Fonds de dépannage	Priorité 5	Priorité 3	Priorité 6		Priorité 3	
Travailleur de rue ou de milieu	Priorité 1			Priorité 6		
Centre de jour	Priorité 1			Priorité 2		
Accompagnement et référencement		Priorité 2	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	
Ressource jeunesse	Priorité 1	Priorité 4	Priorité 1			
Santé mentale	Priorité 1		Priorité 3 et 7			
Hébergement de transition	Priorité 4				Priorité 4	
Soins de santé	Priorité 1					
Consolidation				Priorité 5		

Le modèle montérégien se traduit par une logique de services, nous permettra d'identifier les manques à combler et émettre des priorités. Ainsi, nous prévoyons renforcer, pour chaque sous-région de la Montérégie, les services de base et de proximité afin de repérer et d'accompagner la clientèle en situation d'itinérance pour répondre à la diversité de ses besoins. Cette structure, illustrée à la figure 1, présente l'offre de service souhaité pour notre région.

Figure 1 : Offre de service complète en Montérégie



• *Les services de base ou de proximité*

Nous considérons que chacune des six (6) sous-régions se doit d'offrir un éventail de services de base en itinérance, comprenant des services de repérage et d'accompagnement, des services de refuges et d'hébergement d'urgence (à bas et haut seuil), des services d'hébergement de transition, et enfin, des services de socialisation sous forme de centres de jour ou de comptoirs alimentaires. Nous nous limitons ici aux services financés par le programme VCS uniquement, bien qu'il existe d'autres sources de financement, telles que celles focalisant sur la santé physique, l'intervention psychosociale, les services juridiques, etc.

Nous envisageons de déployer une offre de tous ces services dans chacune des sous-régions selon une pondération qui tiendra compte des ressources existantes dans ces milieux et du nombre de personnes en situation d'itinérance qui auront été recensées, incluant les personnes en situation d'itinérance cachée. Il importera de définir des orientations privilégiant le logement et l'accompagnement en logement.

- **Le repérage**

Le repérage par *outreach* est un élément qui s'ajoute à ce modèle à visée proactive. Ce sont d'abord des services de repérage gérés par l'ensemble des organismes d'une sous-région ou par des organismes qui ont cette vocation à l'intérieur d'équipes volantes, mobiles, de travail de rue, de milieu ou de proximité. En toute logique, nous devons d'abord travailler à rejoindre les membres de la population en contexte d'itinérance, en vue de les aiguiller vers des services déjà existants que ce soit pour commencer une sensibilisation, un contact ou leur offrir et/ou les accompagner vers certains services. Ce repérage en mode proactif se traduit par une gamme de services de plusieurs types, comprenant autant le travail de rue, de milieu, de secteur, celui d'une équipe mobile ou de proximité. L'objectif est que ces équipes d'intervention se rapprochent et prennent contact avec la clientèle et des lieux qu'elle fréquente. Il est aussi à mentionner que les CISSS doivent développer des équipes de proximité ou le *reaching out* sera fait en matière d'itinérance. Dans le but d'éviter une duplication des efforts et un épuisement des forces, il est important d'identifier ce risque en amont et de préciser les rôles de chacun, selon les circonstances propres à chaque situation personnelle. Nous prévoyons ainsi un partenariat efficace, mieux arrimé entre les services communautaires et les services à caractère institutionnel, le tout en respect des choix de chaque personne.

- **L'orientation**

Après avoir repéré, rejoint les membres de la population en situation d'itinérance et établi un lien de confiance avec chaque membre approché, nous pouvons ensuite les encourager à entamer un accompagnement vers un logement, un refuge ou un lieu de transition selon leurs besoins et les places disponibles. Même si l'idéal est d'orienter la clientèle en situation d'itinérance à accéder à un logement, il se peut que ce ne soit pas un bon moment pour cette démarche, et/ou qu'aucun logement ne soit disponible au moment de la recherche de logement. La clientèle pourra alors être temporairement aiguillée vers d'autres ressources. Durant son séjour, chaque membre de la clientèle bénéficiera de services d'intégration sociale, professionnelle et communautaire.

Par rapport à la démarche même de la recherche d'un logement, il nous semble judicieux de fournir un service d'accompagnement dédié aux membres de la communauté en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, qui ne bénéficient pas déjà d'un suivi. Ce service d'accompagnement est organisé par des équipes d'intervention psychosociale sur le terrain, dans un ratio de 1 intervenant pour 15 suivis individuels, dans la mesure où les membres de ces équipes connaissent davantage la réalité du terrain, tant en matière de spécificités de la clientèle, de disponibilité des logements, de subventions, de fonds d'urgence utilisables, des enjeux propres à l'itinérance, etc. Ces équipes, composées d'intervenants sur le terrain, sont mises en place grâce à l'apport des intervenants travaillant dans les organismes communautaires dédiés à la cause, ainsi qu'au niveau des trois (3) CISSS de la Montérégie.

De plus, il est prévu que chacune des sous-régions se dote d'un fonds de dépannage desservant les finalités du logement, la prévention de la perte du logement, ou tout autre besoin de la clientèle en situation précaire ou susceptible de le devenir. Un organisme par sous-région, à moins d'exception, devrait être mandaté pour gérer, au nom de la sous-région, ce fonds de dépannage.

• ***Les refuges***

La pandémie nous a démontré l'importance des refuges pour la clientèle touchée par l'itinérance de même que le manque de ressources en Montérégie. Nous devons donc prévoir la mise en œuvre de 57 places supplémentaires en refuge, mission première itinérance, pour l'ensemble de la Montérégie. Nous nous entendons pour créer des places à haut seuil de tolérance mixte, pour éviter dans plusieurs sous-régions une duplication des refuges.

Bien que la consolidation doive primer sur le développement, voici un aperçu de la déclinaison possible des places selon les refuges financés dans le cadre du programme fédéral VCS régulier pour les deux (2) prochaines années:

- 20 places pour la sous-région de Longueuil
- 8 places pour la sous-région du Suroît
- 10 places pour la sous-région de Châteauguay
- 8 places pour la sous-région de Saint-Jean-sur-Richelieu
- 6 places pour la sous-région de Saint-Hyacinthe
- 5 places pour la sous-région de Sorel-Tracy

Il s'agit d'organismes financés avec une mission première en itinérance. Il est à noter que d'autres refuges peuvent avoir des clientèles spécifiques et être financés par d'autres sources de financement, comme les ressources d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, les organismes d'hébergement en dépendance, les maisons de jeunes disposant de lits d'hébergement, ou encore les organismes d'hébergement en santé mentale. Nous faisons référence ici à la section sur les résultats communautaires et le financement VCS accordé aux organismes communautaires qui n'ont pas une mission première en itinérance.

De plus, concernant l'hébergement jeunesse, il est important de noter que, pour Saint-Jean-sur-Richelieu, il manquerait environ 7 lits jeunesse, ainsi que 5 lits jeunesse pour Sorel-Tracy. Ces deux (2) sous-régions sont présentement en élaboration au niveau de ces services. Les autres sous-régions ont des lits jeunesse administrés par des organismes communautaires jeunesse. Nous savons qu'au niveau des refuges, certains vont offrir des modèles mixtes de clientèles pouvant inclure une répartition d'étages spécifiquement réservés à l'intention de diverses clientèles, dont la distinction par étage s'effectue selon le genre. La clientèle féminine non desservie par les refuges en itinérance pourrait être aiguillée, si ce n'est pas déjà le cas, vers les organismes pour qui la clientèle féminine constitue la mission première, par exemple: les maisons d'hébergement pour femmes ou dédiées à la violence conjugale.

• ***Les services de soutien dans le milieu***

Ces services de soutien dans le milieu, qui comprennent autant les centres de jour que les comptoirs alimentaires destinés aux membres de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, sont offerts par des organismes pouvant être soutenus financièrement par les fonds VCS. Les autres ressources sont constituées d'organismes de transition à l'emploi, d'organismes d'aide juridique, du domaine de l'éducation et sont généralement des organismes financés par d'autres ministères.

Actuellement, les sous-régions de Châteauguay, de Saint-Jean-sur-Richelieu et du Suroît n'ont pas de centre de jour financé de façon récurrente par notre programme en itinérance. Cependant, toutes les régions disposent de comptoirs alimentaires qui, malgré le fait qu'ils ne soient pas soutenus financièrement par les fonds VCS peuvent, entre autres, desservir une partie de la population des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

- ***L'hébergement de transition***

Le développement d'un modèle axé vers le logement plutôt que vers des ressources communautaires d'hébergement de transition nous oriente à limiter les places de transition aux places actuelles et de ne pas en faire une priorité de développement dans ce PARCI. Il est toutefois nécessaire que les services d'accompagnement au logement soient offerts en nombre suffisant et couvrent différentes dimensions telles que l'intégration sociale, économique et communautaire, tenant pour acquis un nombre satisfaisant de logements à vocation sociale et communautaire, ce qui n'est présentement pas garanti par le contexte actuel.

Les orientations gouvernementales actuellement préconisées sont de reconnaître cet enjeu et nous incitent au développement d'une offre mieux soutenue en matière de logement sain, abordable et sécuritaire pour la clientèle en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La présence de logements abordables, subventionnés et accessibles est bien sûr la pierre angulaire d'un changement de paradigme.

Les sous-régions seront toutefois amenées à effectuer leurs propres choix, à l'intérieur de ces priorités, pour enrichir notre plan d'investissement, sachant que toutes les sous-régions ne disposent pas du même niveau de ressources. À titre d'exemple, certaines sous-régions ont mis de l'avant la consolidation d'organismes existants. Cette démarche sera à analyser en fonction des demandes qui ont été ou qui seront produites.

- ***L'Accès coordonné***

L'Accès coordonné, en partenariat avec les tables de concertation des différents milieux, a aussi un rôle fondamental à jouer dans cette modélisation. Ce mode de gouvernance proposé à la section suivante de notre document servira notamment à identifier les déficits de services dans certains milieux et proposer des trajectoires de services permettant d'y remédier sur des bases temporaires comme permanentes. Avec la collaboration de la TROC-M, nous avons considéré les travaux découlant de la rencontre régionale itinérance du 18 mai 2022, à laquelle plus de 35 organismes siégeant sur les six tables itinérance de la Montérégie ont participé. De cette rencontre, nous avons retenu plusieurs des recommandations des organismes au CISSS-MC en lien avec l'accès coordonné que nous avons intégré dans notre PARCI. Nous vous invitons à consulter ces principaux constats et faits saillants émanant de cette rencontre, de même que les recommandations concertées de pair avec le milieu communautaire dans les tableaux des pages 24-25 et 26 du présent document.

3 Le plan d'investissement

3.1 Analyse du financement

Avant d'aborder tout plan d'investissement ou de financement de service, il est primordial d'analyser sommairement le financement actuel. Certaines règles de financement viennent créer un débalancement sur le plan du financement, notamment la notion de communauté désignée (CD) et celle de l'itinérance en communauté rurale et éloignée (ICRÉ) dans le cadre du programme VCS régulier.

À titre d'exemple, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est considérée comme une ICRÉ avec ses 99 758 habitants, selon le décret adopté par le Conseil des ministres le 29 décembre 2021, chiffre basé sur des estimations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en date du 1^{er} juillet 2021. Le décret a été adopté par le Conseil des ministres le 8 décembre 2021 et a été publié dans la Gazette

officielle le 29 décembre 2021.³² Il n'y a donc pas de services financés en itinérance à Saint-Jean-sur-Richelieu. 90.5% du montant alloué à VCS régulier est dédié au volet CD et 9.5 % au volet ICRÉ. Seule la sous-région de Saint-Hyacinthe est entièrement incluse dans l'ICRÉ. La sous-région du Suroît est partagée entre CD et ICRÉ. Les sous-régions de Longueuil, de Sorel-Tracy et de Jardins-Roussillon (du moins pour Châteauguay et Beauharnois) font partie des CD.

Dans le but de rétablir le déséquilibre financier, l'ensemble de la Montérégie pourrait être considérée comme une aire de financement généralisée en vue d'annuler la distinction CD et ICRÉ, car à l'origine d'une iniquité de distribution du financement, et ainsi dégager une marge de manœuvre semblable à la distribution des ressources lors de la mise en œuvre du programme VCS COVID-19, ce que nous détaillerons dans la section suivante.

3.2 Gestion de l'équité sur l'ensemble du territoire

Pour répondre à ces enjeux d'équité, nous avons conçu une méthode de calcul de la répartition des sommes en cohérence avec celle du MSSS pour le dossier itinérance afin d'évaluer le degré d'équité. En effet, les critères guidant la répartition financière sont la densité de population, l'indicateur de pauvreté de chaque RLS en Montérégie, ainsi que l'indicateur de proportion des personnes consacrant plus de 30 % de leur revenu au logement. D'autres indicateurs pourraient être considérés, soit l'indicateur en santé mentale, ainsi qu'un indicateur en dépendance.

Nous sommes d'avis que les perspectives de développement devraient prévoir et apporter des corrections à une iniquité historique touchant notre région, ce qui viendrait rétablir en quelque sorte l'offre de service dans les différents milieux et par le fait même, équilibrer le degré de pression exercée sur les partenaires où les services sont concentrés.

Comme le PARCI est conçu comme un plan intégré, nous envisageons de présenter, auprès des différentes instances gouvernementales concernées, une répartition sans tenir compte du découpage territorial CD et ICRÉ dans le cadre du programme VCS, comme ce fut le cas pour la répartition VCS COVID-19. Nous proposons également de rééquilibrer le financement par les sommes qui seront distribuées dans le cadre du PAII 2021-2026.

3.3 Répartition financière selon les mesures à prioriser

Le MSSS a précisé certaines mesures prioritaires, pour lesquelles nous présenterons les objectifs, les cibles et les indicateurs, de même que la répartition financière pour chacune d'entre elles.

Vous trouverez, illustré au cours des pages suivantes, comment nous avons prévu répartir le financement parmi ces mesures à prioriser.

³² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Décret de population 1516-2021 adopté par le Conseil des ministres le 8 décembre 2021 et publié dans la Gazette officielle le 29 décembre 2021. Lien consulté le 22 juin 2022 : [Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/dm/decree/1516-2021)

Légende graphique :



Indicateurs



Cibles



Répartitions des sommes



RSSS (PQJ)
100%

66 800 \$

MESURE 1.1

Objectifs

Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.



Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un PSL;
Nombre de jeunes accompagnés.



Consolidation du travail de rue ou de milieu pour les jeunes;
Meilleure connaissance des projets post-hébergement pour les jeunes;
Consolidation des projets post-hébergement pour les jeunes;
Meilleur arrimage entre les projets post-hébergement et les organismes communautaires volet jeunesse.



Pour 2021-2022 et les années subséquentes

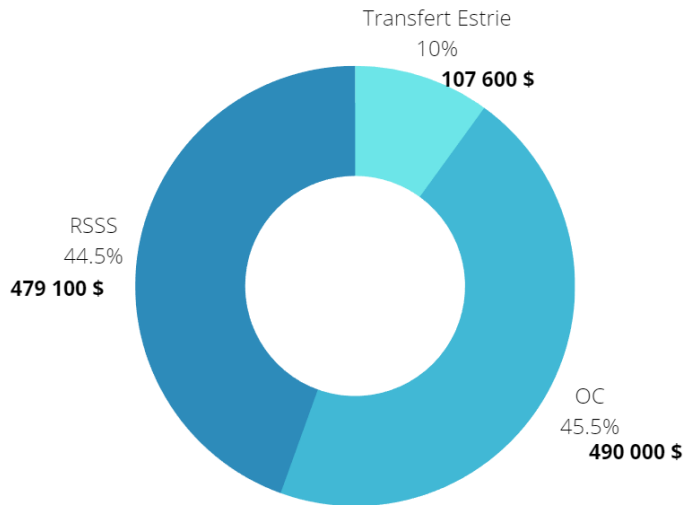
Pour les suivis et liaisons entre PQJ, programmes SRA et organismes communautaires de la Montérégie;

Montant accordé au CISSS de la Montérégie-Est, à la composante Centre jeunesse de la Montérégie, pour des suivis de jeunes en lien avec les 10 PSL accordés en 2021-2022, incluant des trousse de départ;

Octroi des PSL étudié par l'équipe PQJ en lien avec les besoins actuels sujets à changement selon la condition des jeunes ciblés;

Modalités de suivis en cours de mise en œuvre avec les équipes SRA des CISSS
10 nouveaux PSL ajoutés en juin 2022;

Accompagnement de 10 jeunes annuellement en vue d'une stabilité résidentielle.



MESURE 3.1

Objectifs

Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.



Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier;
Nombre d'équivalents à temps complet (ETC) ajoutés.



Signature d'entente(s) de services d'ici le 31 mars 2023 avec le ou les organismes communautaires ciblés par le financement;
Calcul selon un ratio 1 ETC = 100 000 \$.



Pour 2021-2022 et les années subséquentes

Augmenter l'accessibilité de l'hébergement transitoire dans les organismes communautaires pour les personnes à risque de désaffiliation ou en situation d'itinérance ayant une problématique de dépendance;

Montant de 250 000 \$ annuellement à partir de 2022-2023 consacré à ce rehaussement de places;

Le CISSS de la Montérégie-Ouest, mandataire de la mission régionale en dépendance, s'assure de gérer les mécanismes d'accès à ses ressources;

Augmentation du nombre de places d'hébergement dans les lits réseaux d'hébergement en dépendance (RHD) : Ententes de service seront rédigées avec les organismes;

Organismes identifiés et inclus dans notre processus d'appel d'offres sont: Maison L'Alcôve, Maison La Margelle, Centre sur L'Autre-Rive et Carrefour Le Point Tournant, Maison La Passerelle, Pavillon L'Essence-Ciel, L'Envolée, Dunham's House, Andy's House, Centre Toxic-Gîtes et l'Inter-Mission;

Selon l'entente établie, rétribution financière selon les places occupées, avec principe de l'utilisateur-payeur;

Montant de 118,70 \$ alloué par usager admis.

Un montant de 240 000 \$ est octroyé pour 4 lits de dégrisement;

Jumelage effectué entre les besoins des personnes et l'offre de service des différentes RHD, par le Centre de réadaptation en dépendance (CRD) de la Montérégie (fusion des anciens CRD Le Virage et Foster);

Appel d'offres effectué, ententes en cours de signature avec les organismes suivants :

- Actions-Dépendances
- L'Aiguillage

Développement de places supplémentaires à venir;

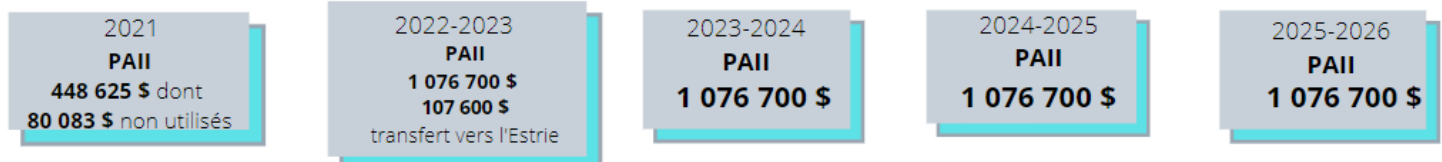
Selon l'entente établie, il y aura rétribution selon les places occupées; Montant de 140 \$ alloué par usager admis (à partir du moment où les services sont rendus);

Ajout d'un(e) spécialiste en activités cliniques en dépendance et itinérance pour assurer la liaison régionale entre les différents organismes communautaires en dépendance et itinérance et les différents services du CISSS de la Montérégie-Ouest (notamment ceux de la DPSMD, SSG, SAPA et DI-TSA) pour consolider et soutenir le corridor de service en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.

Ajout d'un(e) spécialiste en activités cliniques en dépendance, responsable du volet Accueil, évaluation, orientation (AEO) et des mécanismes d'accès aux lits réseau pour l'accès rapide à l'hébergement de courte, moyenne et longue durée pour les personnes en situation d'itinérance vers les lits réseaux.

Développement de deux (2) postes d'éducateurs dédiés à l'itinérance-dépendance.

Les sommes se répartissent ainsi :

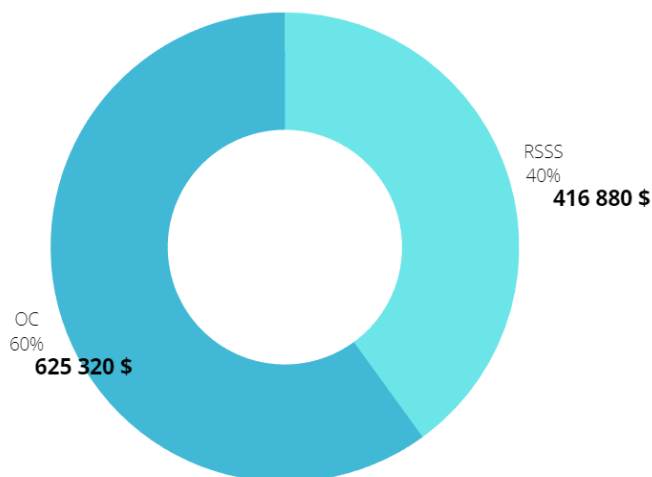


MESURE 5.2

MESURE 5.3

Objectifs

Augmenter le nombre de logements;
Augmenter l'offre de services
d'accompagnement en logement transitoire
et permanent.



Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire et permanent.



Mise en œuvre du modèle d'équipe mixte dédiée, interdisciplinaire, institutionnelle et communautaire.



Pour 2021-2022

RSSS : 211 700 \$ (40%)
OC : 317 550 \$ (60%)

Pour 2022-2023

RSSS : 416 880 \$ (40 %)
OC : 625 320 \$ (60 %)

Nous travaillons également de concert avec les Offices d'habitation pour l'octroi d'un programme de supplément au loyer (PSL) qui permettra à la clientèle d'obtenir un loyer. Le programme *Supplément au loyer* permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. 38 PSL sont accordés en Montérégie en 2021-2022 et 49 PSL supplémentaires ont été annoncés en juin 2022. Des ententes sont en voie d'être conclues entre les parties concernées.

2021
PAII
529 250 \$

2022-2023
PAII
1 042 200 \$

2023-2024
PAII
1 042 200 \$

2024-2025
PAII
1 042 200 \$

2025-2026
PAII
1 042 200 \$

2022-2023
VCS
407 872 \$

2023-2024
VCS
407 872 \$

PEQ et PAGIEPS
Récurent
500 000 \$
OC (50%) RSSS (50%)

MESURE 6.1

Objectifs

Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition.



Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier;
Dépôt de l'entente ou des ententes signée(s) au MSSS.

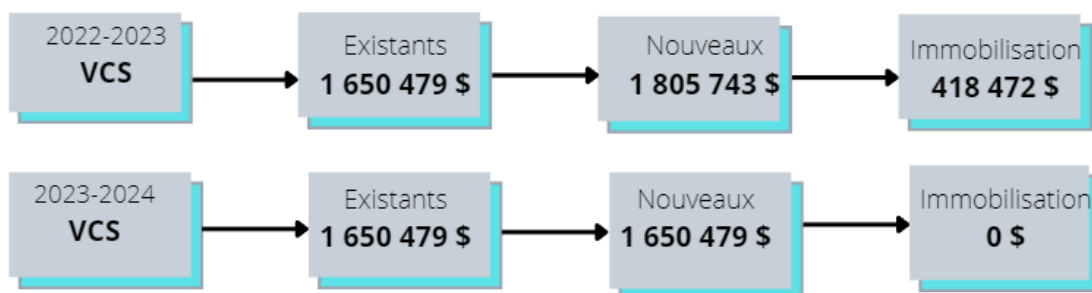


Entente(s) de services signée(s) d'ici l'automne 2022 avec le ou les organismes communautaires ciblés par le financement.



Les sommes se répartissent ainsi :

2021 PAII 955 700 \$	2022-2023 PAII 955 700 \$	2023-2024 PAII 955 700 \$	2024-2025 PAII 955 700 \$	2025-2026 PAII 955 700 \$
----------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------



MESURE 6.2

Objectifs

Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance.



OC
100%
100 000 \$



Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier;
Dépôt de l'entente ou des ententes signée(s) au MSSS.



Clarifier l'offre de service à l'intention des femmes en situation d'itinérance;
Entente(s) de services signée(s) d'ici le 1er juin 2022 avec la ou les ressources communautaires ciblées par le financement;
Avis d'intention lancé en Montérégie pour l'hébergement femmes.



Les sommes se répartissent ainsi :

2021
PAII
100 000 \$

2022-2023
PAII
100 000 \$

2023-2024
PAII
100 000 \$

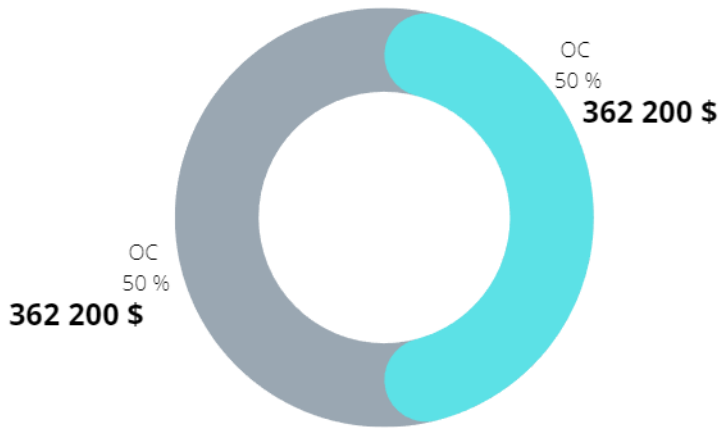
2024-2025
PAII
100 000 \$

2025-2026
PAII
100 000 \$

MESURE 6.3

Objectifs

Consolider les services de proximité en itinérance.



Nombre d'ETC ajoutés pour :
Services de proximité en démarchage;
Embauche de professionnels répondants en itinérance;
Adaptation des pratiques.

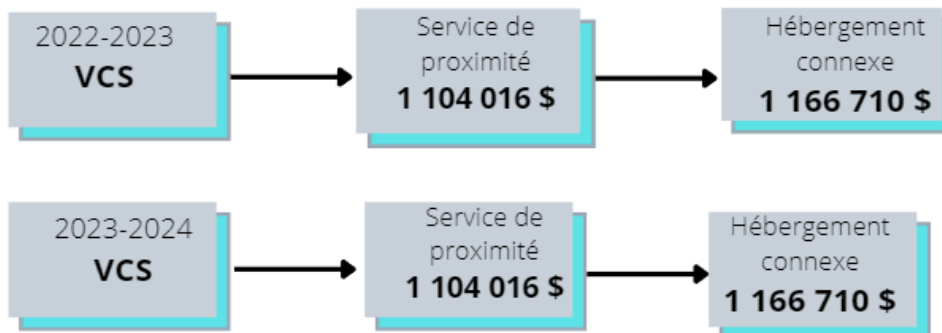


Mise en œuvre du modèle d'équipe mixte dédiée, interdisciplinaire, institutionnelle et communautaire;
Calcul d'un ratio 1 ETC = 100 000 \$.



Pour 2021-2022

Services de proximité en démarchage;
Embauche de professionnels répondants en itinérance;
Adaptation et amélioration des pratiques auprès des femmes.





RSSS
100%
100 000 \$

MESURE 7.1

Objectifs

Soutenir le développement de services de fiducie volontaire.



Nombre de personnes accompagnées dans un service de fiducie volontaire.



Mise en place d'un service de fiducie volontaire au sein des SRA des trois (3) CISSS;
RSSS : Sommes à répartir en entièreté entre les CISSS (100%)



Les sommes se répartissent ainsi :

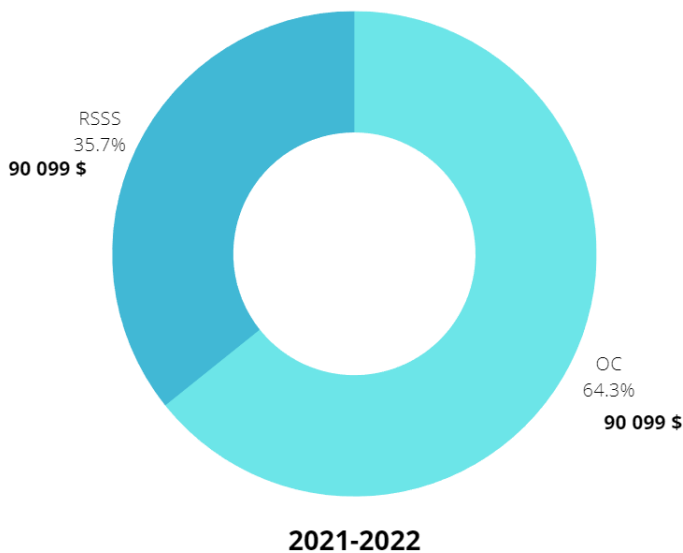
2021 PAII 41 667 \$	2022-2023 PAII 100 000 \$	2023-2024 PAII 100 000 \$	2024-2025 PAII 100 000 \$	2025-2026 PAII 100 000 \$
----------------------------------	--	--	--	--

MESURE 12.1

MESURE 12.2

Objectifs

Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants;
Former et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance.



Date d'instauration des communautés de pratiques et du pôle d'expertise;
Nombre d'actions réalisées pour former et sensibiliser les travailleuses et les travailleurs.



Dépôt du plan régional de formation mixte et intégré en dépendance et itinérance pour les partenaires en itinérance de la Montérégie;
Calendrier de formation.



Pour 2021-2022

Répartition des 140 200 \$ spécifiques à la mesure 12.1 de la façon suivante:

90 100 \$ pour nos partenaires en itinérance à répartir en trois (3), soit 30 033 \$ pour L'Abri de la Rive-Sud, 30 033 \$ pour Macadam-Sud et 30 033 \$ pour L'Aiguillage;

50 100 \$ au CISSS de la Montérégie-Ouest, mandataire du service régional d'encadrement professionnel en dépendance pour couvrir les trois (3) territoires de la Montérégie.

Objectif de jumeler trois (3) équipes de formation en itinérance-dépendance, soit une (1) par territoire;

Offre de formation basée sur les recommandations de CRÉMIS et communautés de pratique en itinérance;

Grand volet concomitance.

4 Balises budgétaires du financement 2022-2024

Suite aux consultations tenues en collaboration avec nos partenaires communautaires et institutionnels, nous avons élaboré ce plan d'investissement dans le but de déterminer régionalement les montants à allouer à chaque communauté, dans le cadre du financement VCS régulier. À partir de ce financement, les régions devront mettre en place des projets qui répondent aux priorités régionales que nous avons retenues. Voici les pourcentages des financements prévus pour l'année 2022-2023 et l'année 2023-2024. L'objectif principal de ce PARCI est de diminuer le nombre de personnes en situation d'itinérance en Montérégie.

Les priorités régionales et le plan d'investissement s'influencent mutuellement. Nous croyons cependant qu'il est important, en premier lieu, de mettre en place les grandes balises budgétaires du plan d'investissement. Par cette priorisation, nous sommes conformes aux orientations et aux attentes du MSSS. Le tableau 7 expose ainsi la répartition du financement du programme fédéral VCS régulier pour les années 2022-2023 et 2023-2024 entre les sous-régions de la Montérégie.

Tableau 7 : Répartition du financement VCS régulier 2022-2024 en Montérégie

	2022-2023	2023-2024	Total	%
Sorel-Tracy	434 155 \$	461 916 \$	896 071,00 \$	6,3 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	783 148 \$	532 345 \$	1 315 493,00 \$	9,3 %
Saint-Hyacinthe	377 572 \$	504 460 \$	882 032,00 \$	6,2 %
Longueuil	3 160 578 \$	3 128 385 \$	6 288 963,00 \$	44,5 %
Valleyfield	1 385 485 \$	1 436 557 \$	2 822 041,61 \$	20,0 %
Châteauguay	922 235 \$	1 006 799 \$	1 929 034,00 \$	13,6 %
	7 063 173 \$	7 070 462 \$	14 133 634,61 \$	100,0 %

Comme nous sommes à même de le constater, le tableau 7 présente une répartition assez équilibrée en matière de financement qui tient compte à la fois de la population de chaque sous-région, ainsi que des indicateurs sociodémographiques (densité de population, proportion du revenu consacré au loyer, indicateur de pauvreté, etc.). Nous avons, au travers de cet exercice, essayé de rééquilibrer le financement, de sorte à diminuer le poids des sous-régions de Longueuil et de Valleyfield. Cet exercice fera l'objet d'un suivi longitudinal au cours des prochaines années.

Par ailleurs, il nous a semblé nécessaire de faire un lien entre notre modèle montréalais et les priorités énoncées par les différentes tables de concertation et de dégager des priorités régionales. Le tableau 8, sur la page suivante, présente les priorités à atteindre, qui ont guidé le plan d'investissement régional pour les deux (2) prochaines années, soit 2022 à 2024, dans le cadre des fonds VCS régulier alloués aux organismes communautaires.

Tableau 8 : Pourcentage des priorités ciblées par le plan d'investissement 2022-2024

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
Services au logement		36,5 %	40 %	40 %
Prévention et orientation vers les services offerts à l'extérieur des refuges		10,1 %	10 %	10 %
Services de soutien aux personnes desservies	Intégration économique	9,2 %	8 %	8 %
	Sociale et communautaire	22,5 %	15 %	12 %
	Besoins essentiels	21,7 %	22 %	22 %
Investissements en immobilisation			5 %	8 %
Coordination des ressources et collecte de données		5 %	0 %	0 %
Total		100 %	100 %	100 %

Note (1): Le financement de ce plan d'investissement ne comprend que les sommes VCS octroyées aux organismes communautaires. Les montants du projet SRA devenus récurrents sont exclus de ce financement.

4.1 Communication et offre de service

Nous planifions de concevoir un plan de communication visant à diffuser les orientations régionales, ainsi que les offres de service conçues en réponse aux objectifs du PAII. C'est avec grande réceptivité que nous accueillons toute rétroaction de la part des partenaires avec qui nous mettons ce plan en œuvre, dans le but de faire vivre cette collaboration dans un esprit d'échanges en continu.

4.2 Accès coordonné

La mise en œuvre d'un système d'Accès coordonné représente une obligation pour les régions visées par le volet Communautés désignées. Néanmoins, les communautés rurales et intégrées seront également impliquées dans le modèle montréalais et déploieront les composantes s'y rattachant.

Au sein de l'Entente Canada-Québec concernant VCS de 2019-2024, l'Accès coordonné s'envisage comme un processus systémique concerté et transparent. Il vise à répondre aux besoins des personnes et des familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en les orientant vers des services et mesures de soutien offerts par la communauté de façon équitable et pérenne. L'accès aux services et mesure de soutien a pour objectif de mieux accompagner les personnes desservies et de les aider à éviter la rue ou à en sortir³³.

³³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action régional et communautaire intégré : Document d'orientation à l'intention des centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux*, 1^{er} octobre 2021.

À ce jour, nous avons transmis au MSSS l'analyse cartographique préalable à la mise en place de l'Accès coordonné, dont les travaux sont présentement en cours. Un plan de mise en œuvre sera également développé en collaboration avec nos partenaires du milieu. Nous envisageons la mise en place d'au moins deux (2) projets pilotes à l'automne 2022, particulièrement pour deux (2) sous-régions CD (Longueuil, Suroît, et/ou Jardins-Roussillon).

Deux (2) aspects ont été couverts pour l'instant: le choix de l'aire géographique, ainsi que la cartographie.

- ***Le choix de l'aire géographique***

Il est à noter que la Montérégie figure parmi les plus grandes régions sociosanitaires du Québec, ce qui donne lieu à la possibilité de développer trois (3) scénarios concernant l'aire géographique. Les trois (3) scénarios possibles sont ceux d'un Accès coordonné pour l'ensemble de la Montérégie sur l'entièreté du territoire, un Accès coordonné par territoire de CISSS (3), ou un Accès coordonné par territoire de concertation (6).

La création d'un sous-comité régional sur l'Accès coordonné nous a permis de mettre en pause pour l'instant, la centralisation de cet accès sur l'ensemble de la Montérégie. Comme l'Accès coordonné devient un levier d'optimisation de l'accès aux services pour un milieu ainsi qu'un outil de connaissance affiné, nous souhaitons rapprocher le plus possible l'Accès coordonné des milieux de concertation. C'est le scénario qui a le plus de chances de produire les résultats attendus, y compris le développement de chacun des milieux comportant le fonctionnement le plus efficace.

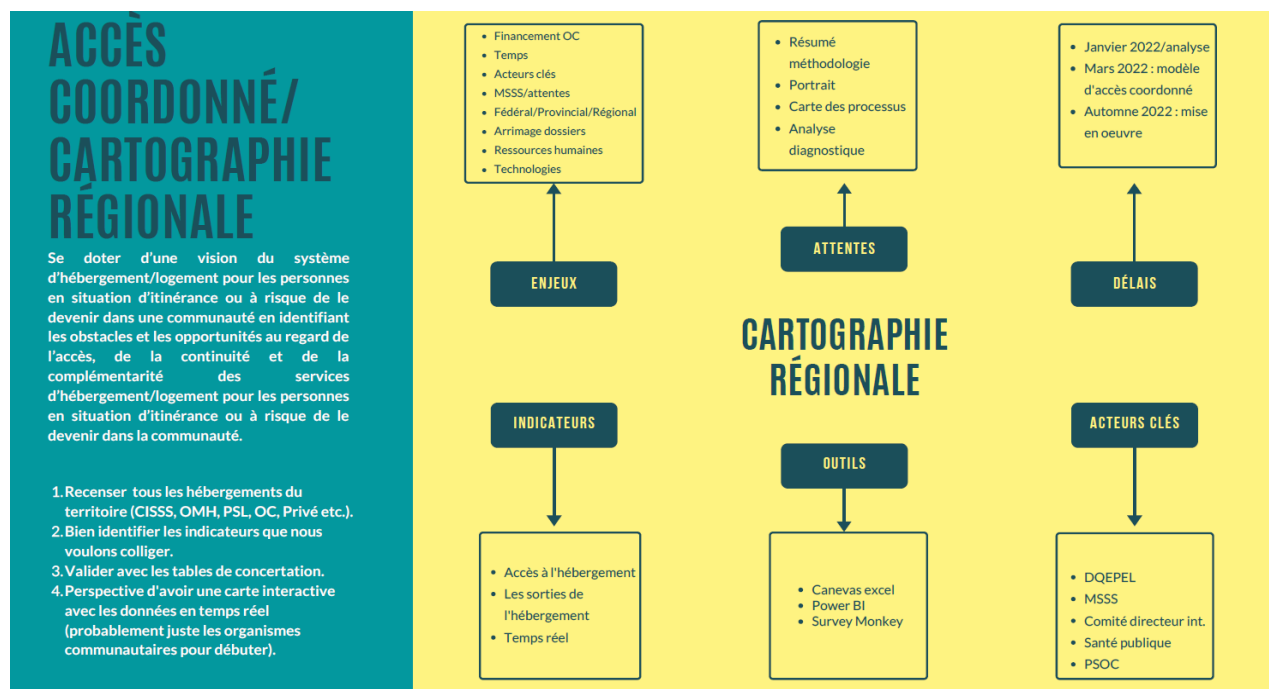
Un scénario hybride peut aussi être envisagé pour Longueuil, puisque cette municipalité présente un enjeu de coordination, du fait que deux (2) CISSS desservent cette sous-région. Ainsi, il est encore tôt pour statuer d'une aire géographique ferme pour l'Accès coordonné dans cette région.

Le soutien d'une ressource régionale à la mise en place de ce modèle fut privilégié. La TROC-M, dans son rôle de représentante d'organismes communautaires, nous a signifié la collaboration des organismes communautaires dans ce dossier en juin 2021.

- ***Cartographie régionale***

Jusqu'à tout récemment, les travaux se sont concentrés sur la réalisation d'une cartographie régionale des hébergements, maintenant terminée et transmise au MSSS et prête à être diffusée.

Figure 2: Carte mentale de la cartographie régionale



Pour répondre aux objectifs prioritaires de l'Accès coordonné, il convenait tout d'abord de réaliser le recensement des ressources en hébergement sur le territoire de la Montérégie, ce qui s'est avéré un exercice nécessaire. En effet, la cartographie est la première étape du processus de l'Accès coordonné afin de permettre une fluidité des services. En Montérégie, nous avons préconisé un système fondé sur le recensement, dans un fichier Excel, avec des indicateurs choisis par le MSSS, mais aussi par les acteurs clés de la région pour répondre aux besoins de la communauté.

La deuxième étape sera de créer un sondage en ligne via une plateforme de type « Microsoft Forms » ou autre, afin de comptabiliser les indicateurs et ainsi produire une analyse des résultats. Nous pourrions identifier alors les obstacles et les opportunités au regard de l'accès, de la continuité et de la complémentarité des services d'hébergement/logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans la communauté.

Nous avons également décidé d'inclure le volet ICRÉ dans la cartographie, car plusieurs refuges ont été conçus pour répondre aux besoins des différentes régions de la Montérégie à la suite de la pandémie de COVID-19. La mobilisation des partenaires clés nous permet d'avoir un regard macro-organisationnel et facilite la gestion intégrée des différents services, tout en tenant compte des particularités propres à chaque sous-région.

Considérant le changement organisationnel que l'Accès coordonné peut apporter, nous souhaitons également bonifier cette cartographie en illustrant le nombre de places disponibles dans les ressources en temps réel. L'exposition de nombre de places en temps réel répond à 3 objectifs :

1. Identifier rapidement les ressources pour répondre aux besoins de chaque personne en situation d'itinérance et ainsi éviter de devoir contacter plusieurs ressources (motivation et efficience);
2. Pour les partenaires, connaître les ressources adaptées aux besoins de chaque personne et éviter de se rendre sur place et faire face à des refus (connaissances et partenariat);
3. Éviter la perte de temps pour les nombreux appels liés à la prospection de places disponibles (efficience et qualité des services).

Il y aura également plusieurs défis à considérer dans cette perspective de travail. La mobilisation des ressources sera essentielle pour mettre à jour les données, de sorte que celles-ci soient accessibles en temps réel. La plateforme informatique convoitée devra être conviviale, simple et souple pour créer un levier de changement et d'optimisation des résultats, sans créer de surcharge de travail. La solution retenue serait envisagée dans l'esprit de rendre le référencement plus efficient et ainsi fournir à la clientèle un accès rapide et avéré aux ressources et aux services, le tout sans surcharger les ressources.

4.3 Résultats régionaux

En Montérégie, l'approche communautaire axée sur les résultats est assez nouvelle. Cette perspective a été adressée à l'ensemble des milieux et partenaires seulement depuis l'automne 2021. En effet, la ressource dédiée à la cartographie sollicite personnellement les milieux pour connaître leurs besoins quant à la mesure des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Nous constatons cependant que cette approche devient un levier pertinent renforçant la collaboration entre les partenaires au sein d'une même communauté, contribuant au développement et à l'amélioration d'une vision commune. Il s'agit toutefois d'une amorce de ce courant, qui néanmoins stimule l'apport de réflexions s'inscrivant dans une perspective de cohérence concertée.

La région doit identifier et définir dans son PARCI, les résultats, les cibles et les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance à long terme. Vous trouverez dans le tableau 11, ci-dessous, les priorités travaillées à ce jour, mais qui devront être révisées au cours des prochains mois. Nous avons le souci d'être réalistes dans ce PARCI, considérant la pandémie omniprésente, exigeante pour tous et dont les retombées sont significatives pour le système de santé, tout comme pour le milieu communautaire. Nous visons les cinq (5) principaux indicateurs suivants:

- ❖ le logement;
- ❖ les services de santé et les services sociaux;
- ❖ le revenu;
- ❖ l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle;
- ❖ la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.

Déjà, à la fin de l'exercice 2021-2022, les trois (3) CISSS de la Montérégie rendront public à chaque fin d'exercice le suivi des résultats communautaires. Nous envisageons un ajustement des indicateurs, suivant la réception des résultats de certains projets.

Soulignons que la Montérégie s'implique dans les travaux ministériels en cours en collaboration avec l'équipe de surveillance de la DSPu de la Montérégie, puisque certains indicateurs seront suivis en lien avec l'état de santé dans une perspective populationnelle.

Conclusion

La communauté de la Montérégie a identifié et défini les grandes orientations du PARCI pour améliorer l'offre de service en itinérance dans chacune des sous-régions de la Montérégie, en fonction des orientations provinciales et fédérales spécifiques à l'itinérance. L'ambition de notre PARCI est d'activement déployer des services en quantité suffisante et de qualité pour répondre à tous les besoins en itinérance et favoriser leur accessibilité, en tenant compte de la diversité des parcours et des visages. Ces services doivent être offerts à même les lieux de vie et de socialisation des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, dans l'optique de répondre avec justesse à leurs besoins, quel que soit le contexte d'itinérance.

L'itinérance cachée est celle qui est majoritairement vécue en Montérégie et cela peut s'avérer un réel défi de la repérer, en raison de son invisibilité apparente. Les démarches entreprises dans le PARCI sont animées par une volonté de prévenir les trajectoires qui dérapent vers une situation d'itinérance et accompagner les membres de la population qui s'y trouvent, selon leurs besoins et en respect de leur rythme.

Afin de mener à bien ces travaux en impliquant les partenaires sur le terrain, nous devons tenir compte de certains principes et éléments touchant le changement dans les différentes organisations. Nous devons comprendre, par exemple et surtout en contexte de pandémie, que tout changement organisationnel majeur s'opérant sur un vaste territoire constitue une source de stress additionnel pour les membres du personnel qui œuvrent auprès d'une clientèle aux prises avec des besoins multidimensionnels, apportant un niveau de complexité accru. La transformation organisationnelle dans les entreprises et les institutions suscite régulièrement des questionnements et des inquiétudes. Il n'est pas toujours évident, au premier abord, de bien saisir ce qui est une valeur ajoutée individuellement et collectivement en réponse à une démarche de changement organisationnel. Certains repères stabilisants risquent d'être modifiés et ces changements génèrent des craintes qui peuvent devenir des résistances en cours de parcours et dans l'accomplissement des fonctions. Le contexte de changement organisationnel est très exigeant quant à la charge de travail et aux ressources d'adaptation qui sont sollicitées chez les membres du personnel et engendre de fait une fatigue plus significative que ce dont on peut percevoir d'un point de vue externe aux organisations touchées par une ère de changement.

Les responsables à l'origine de toute transformation d'envergure organisationnelle se doivent d'être sensibles aux facteurs humains qui influencent un tel changement. Considérant ceci, ils se doivent également d'assurer une communication transparente et bidirectionnelle sous-tendant la réceptivité nécessaire à accueillir les rétroactions provenant de la part des membres du personnel, ainsi que des partenaires et des membres de la population concernée par les enjeux de l'itinérance. L'accompagnement soutenu et personnalisé à ce changement est un élément important en Montérégie. La formation d'une alliance avec les partenaires qui se démarquent, qui possèdent une solide expérience terrain reconnue et qui disposent d'une connaissance en profondeur de l'itinérance et de ses enjeux est primordiale. La qualité d'une telle alliance contribue à l'adhésion pérenne vers la mission commune, tout en encourageant la proactivité des membres se joignant à l'alliance. Certains éléments sont incontournables et contribuent à donner un sens et rassurer face au changement. Notamment, le souci de préserver la relation de confiance et la fluidité d'échanges en continuité entre les instances initiant le changement et les partenaires, constitue l'une des pierres d'assise d'une collaboration réussie.

Nous terminons en soulignant le respect et l'écoute attentive dont ont fait preuve l'ensemble des instances, de même que les responsables du dossier en itinérance lors des rencontres, consultations et autres discussions au sujet du PARCI et de l'itinérance en général. Comme l'autonomie des organismes est souvent ramenée comme enjeu dans les discussions régionales, les mécanismes développés ne

doivent pas entraver les pratiques probantes d'accueil, d'intervention diversifiée ou de gestion des organismes communautaires. Nous devons préserver la notion de flexibilité des pratiques et nous ajuster si elles sont jugées invasives par les membres de la population qui ont recours aux services en itinérance.

Cette vision que nous souhaitons limpide, développée dans ce PARCI qui met à contribution les expertises des équipes d'intervention intersectorielles, encourage et soutient la reprise de pouvoir par les personnes directement concernées par l'itinérance, créant ainsi une cohésion dans la gamme de services dédiée à cette mission essentielle.



Photo : Radio-Canada / Jean-Claude Taliana, 2022.

Références

Association des centres jeunesse du Québec. *Qualification des jeunes : Programme pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*, 2006, issu du projet expérimental du même nom.

« Bris de service évité au refuge de Valleyfield », paru dans *Le Journal Saint-François*, édition du 21 janvier 2022, via ce lien : [Le Journal Saint-François | Bris de service évité au refuge de Valleyfield \(journalsaint-francois.ca\)](http://journalsaint-francois.ca)

CISSS de la Montérégie-Centre. *Analyse de la cartographie - Accès coordonné : Dans le cadre des travaux Vers un chez-soi*, document rédigé par Annick Leblanc, 2022, 186 pages.

CISSS de la Montérégie-Centre. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance*, présentation PowerPoint par Mélissa Beaudry-Godin, Mai 2019.

CISSS de la Montérégie-Centre. *Liste des organismes communautaires admis PSOC 24-11-2020 et 11-01-2022*, accessible via le lien : [Programme de soutien aux organismes communautaires \(PSOC\) \(santemonteregie.qc.ca\)](http://santemonteregie.qc.ca), consulté le 9 novembre 2021 et révisé le 25 mai 2022.

Direction de santé publique de la Montérégie. « Personne n'est à l'abri : Plus de 150 000 Montérégiens souffrent de troubles mentaux », publié dans *Périscope : Bulletin d'information en surveillance de l'état de santé de la population*, No 62, Février 2016, 1 page.

Echenberg, H. & Jensen, H. *Facteurs de risque de l'itinérance* (2009) Étude générale de la Bibliothèque du Parlement, Publication no PRB 08-51F, revue le 17 mai 2012, 10 pages.

Institut national de santé publique du Québec. *Consultations concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale : propositions de santé publique*, mémoire rédigé par Marie-Claude Roberge et déposé au MSSS, Direction du développement des individus et des communautés, Février 2021, 24 pages.

Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions : Montérégie*. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/16>
Lien consulté le 12 août 2021 et révisé le 26 mai 2022.

Lamont, Ève. *Squat!* (2002) Documentaire et long métrage, Productions du Rapide-Blanc, 83 min.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Décret de population 1516-2021 adopté par le Conseil des ministres le 8 décembre 2021 et publié dans la Gazette officielle le 29 décembre 2021. Lien consulté le 22 juin 2022: [Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Montérégie / Démographie - MEI \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 24 mars 2022 et révisé le 26 mai 2022.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. [Montérégie / Conditions de vie - MEI \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 5 avril 2022 et révisé le 26 mai 2022.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. [Montérégie / Occupation du territoire - MEI \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca), lien consulté le 8 novembre 2021, mis à jour le 28 mars 2022 et révisé le 26 mai 2022.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Faire ensemble et autrement : Plan d'action en santé mentale 2015-2020*, 2017, 87 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action régional et communautaire intégré : Document d'orientation à l'intention des centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux*, 1^{er} octobre 2021, 25 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Rencontre des répondants : Dossiers Itinérance – PSL et Accès coordonné*, communication du MSSS du 8 juin 2022 par présentation PowerPoint, diapositive 9.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Rencontre des répondants : Dossiers Itinérance – PSL et Accès coordonné*, communication du MSSS du 8 juin 2022 par présentation PowerPoint, diapositive 9.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *S'allier devant l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, 2021, 70 pages.

QUÉBEC. Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, RLRQ, chapitre C O-7.2, à jour au 1^{er} novembre 2021, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019.

Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec. *Pour une POLITIQUE en ITINÉRANCE : Plateforme de revendications* (2012) 2^e édition, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 et 2012, 44 pages.

Statistique Canada. Tableau 17-10-0137-01 Estimation de la population, 1^{er} juillet, selon la région économique, limites de 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710013701>
DOI : <https://doi.org/10.25318/1710013701-fra>

TROC-M. *Principes directeurs en itinérance en Montérégie*, adoptés lors de la Journée régionale sur la lutte à l'itinérance du 4 avril 2019, organisée conjointement par TROC-M et TIRS, 3 pages.

Vermette, Guy, Services de consultation Marijan. *Être imaginatifs dans les réponses est porteur de solutions - État des services et des besoins en itinérance : Résultats régionaux*, mandat confié par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, dans le cadre de la mise à jour du *Plan communautaire en itinérance 2011-2014 de la Montérégie*, Juillet 2011, 65 pages.

Annexes

Annexe I – Répartition de la population par groupe d'âge en Montérégie

Tableau 9 : Répartition de la population par groupe d'âge en Montérégie comparée à la répartition du Québec

Groupe d'âge	Montérégie		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
0 - 14 ans	266 363	16,6 %	1 353 560	15,8 %
15 – 64 ans	1 022 349	63,8 %	5 529 528	64,5 %
65 ans et plus	314 520	19,6 %	1 691 483	19,7 %
Tous âges	1 603 232	100 %	8 574 571	100 %

Statistique Canada. Tableau 17-10-0137-01 Estimation de la population, 1^{er} juillet, selon la région économique, limites de 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710013701>
DOI :<https://doi.org/10.25318/1710013701-fra>

Annexe II – Population de référence 2020-2021

Tableau 10 : Population de référence pour l'année financière du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Note : La population de référence pour l'année financière 2020-2021 repose sur les estimations de populations révisées annuellement des RTS, RLS et des CLSC au 1^{er} juillet 2019 produit par l'Institut de la Statistique du Québec. Les estimations de 2020 étant pour le moment provisoires, les données de population au 1^{er} juillet 2019 sont les plus récentes et les plus précises.

RTS / RLS / CLSC	Population totale
161 - RTS de la Montérégie-Centre	417 114
1611 - RLS de Champlain	223 668
16111 - CLSC Samuel-de-Champlain	134 066
16112 - CLSC Saint-Hubert	89 602
1612 - du Haut-Richelieu-Rouville	193 446
16121 - CLSC du Richelieu	73 951
16122 - CLSC de la Vallée-des-Forts	119 495
162 - RTS de la Montérégie-Est	532 283
1621 - RLS Pierre-Boucher	261 040
16211 - CLSC de Longueuil-Ouest	65 280
16212 - CLSC Simonne-Monet-Chartrand	73 213
16213 - CLSC des Seigneuries	122 547
1622 - RLS de Richelieu-Yamaska	219 950
16221 - CLSC des Patriotes	115 382
16222 - CLSC des Maskoutains	88 841
16223 - CLSC de la MRC d'Acton	15 727
1623 - RLS Pierre-De Saurel	51 293
16231 - CLSC Gaston-Bélanger	51 293
163 - RTS de la Montérégie-Ouest	472 189
1631 - RLS de Vaudreuil-Soulanges	158 227
16311 - CLSC Vaudreuil-Soulanges	158 227
1632 - RLS du Suroît	60 023
16321 - CLSC de Salaberry-de-Valleyfield	60 023
1633 - RLS du Haut-Saint-Laurent ¹	24 204
16331 - CLSC Huntingdon ¹	24 204
1634 - RLS de Jardins-Roussillon ²	229 735
16341 - CLSC Châteauguay ²	86 392
16342 - CLSC Kateri	112 842
16343 - CLSC Jardin du Québec	30 501
16 – Montérégie	1 421 586

¹ Comprend la communauté autochtone d'Akwesasne.

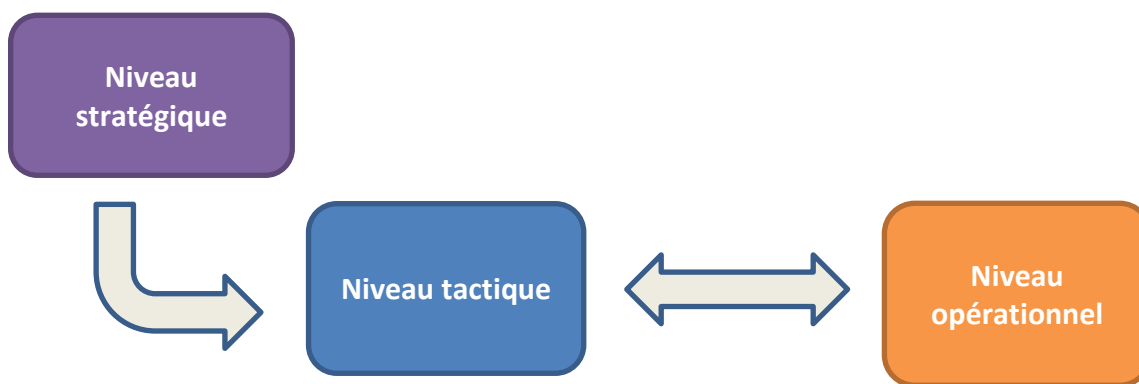
² Comprend la communauté autochtone de Kahnawake.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Estimations de population révisées annuellement (2016-2019), v. 31-03-2020.

Production : Équipe de Surveillance, DSPu de la Montérégie, avril 2020.

Annexe III – Structure de gouvernance pour l’élaboration du PARCI

Figure 3 : Comité régional des directeurs en santé mentale et dépendance



Niveau stratégique

- Réfléchir à la structure régionale optimale à déployer pour atteindre les objectifs visés par le PARCI.

Composition

- Direction des 3 CISSS, les 3 directions adjointes, les 3 médecins-chefs de la psychiatrie.

Comité de coordination des dossiers régionaux

Niveau tactique

- Contribuer à l'identification, à la réalisation des orientations, objectifs, activités, priorités, évaluation, répartition des allocations et leur suivi (reddition de compte) relatif aux plans régionaux;
- Favoriser l'appropriation des plans d'action par les différentes équipes des CISSS;
- Identifier les principaux enjeux et stratégies liés à l'implantation des différents plans territoriaux permettant d'optimiser l'énergie collective investie;
- Favoriser la mise en commun d'expériences et la collaboration entre les CISSS;
- Assurer l'arrimage avec les directions impliquées dans chacun des CISSS et les partenaires dans le déploiement des activités sur chacun des territoires;
- Influencer les instances afin d'intégrer la promotion, la prévention et l'implication des partenaires de la communauté dans les priorités stratégiques;
- Voir à l'accessibilité, la qualité et l'optimisation des services liées à ces dossiers et suggérer les ajustements nécessaires dans une perspective d'amélioration continue;
- Mettre en place des comités territoriaux (RLS, RTS, comités sous régionaux, MRC, etc.), préciser leurs mandats, livrables et échéanciers si nécessaire;
- Jouer un rôle privilégié d'influence auprès du CISSS de la MC imputable de ces dossiers et émettre des recommandations aux comités régionaux;
- Définir un plan de communication.

Composition

- Directions adjointes des trois (3) CISSS de la Montérégie;
- Responsables des différents dossiers: conseillère, chef, adjoint à la direction, etc.;
- DSPu de la Montérégie, volet local ex. : organisation communautaire - et régional.

Sur invitation :

- PSOC
- Dépendance
- Jeunesse
- Abus et maltraitance

Comité de coordination du comité directeur intersectoriel en itinérance

Niveau opérationnel

- Préparer les rencontres du comité directeur intersectoriel en itinérance;
- Recueillir les informations pertinentes à la transmission des informations;
- Assurer la cohésion des informations;
- Assurer le développement VCS en collaboration avec les sous-comités.

Composition

- TROC-M
- Trois (3) CISSS de la Montérégie
- Offices d'habitation
- Coordination TIRS
- Médecin DSPu de la Montérégie
- Responsables de l'organisation communautaire

Comité directeur intersectoriel en itinérance

Le comité directeur intersectoriel assure la mise en œuvre du plan d'action de la Montérégie, et ce, en déterminant les actions prioritaires à mettre en place sur son territoire pour prévenir et réduire l'itinérance. Il vise aussi à:

Alignement tactique

- Surveiller l'état de santé de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en collaboration avec la DSPu de la Montérégie;
- Accueillir les travaux des sous-comités en lien avec les besoins de la population et l'organisation proposée;
- Assurer une cohésion des actions montréalaises suite aux analyses et recommandations sur les ajustements requis;
- Émettre les priorités des besoins et des actions soumis par les sous-comités;
- Se positionner sur des orientations régionales;
- Influencer divers paliers (ministériels, municipaux, etc.) de façon transversale pour améliorer les services adaptés;
- Adresser des questions de recherche clinique ex.: documenter les meilleures pratiques/impacts/limites des réseaux de services dans les situations considérées comme complexes, telles que le refus des services de la personne dans un état de santé multifactoriel pouvant être précaire, versus les questionnements et enjeux éthiques;
- Partager des pratiques et des initiatives inspirantes pour les étendre aux milieux qui le requièrent;
- Stimuler la mobilisation régionale et locale en tant que force de développement.

Pouvoir du comité

- Tenir un état de situation du phénomène de l'itinérance en Montérégie;
- Décider du plan d'action régional et concerté;
- Émettre au ministère de la Santé et des Services sociaux des recommandations régionales sur les besoins de la Montérégie afin de réduire l'itinérance sur le territoire.

Composition :

- Offices d'habitation
- Médecin DSPu de la Montérégie
- Organisateur communautaire CISSS MO
- 3 CISSS, DPSMD
- TROC-M
- Personne représentante des 6 tables de concertation élue par la TROC-M
- Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale
- DPJ
- Services correctionnels
- DPCP
- DGAJLAJ
- Aide juridique de la Rive-Sud
- Ville de Longueuil
- SPAL
- Sûreté du Québec

Les sous-comités (Accès coordonné, PARCI, Dénombrement 2022)

Niveau opérationnel

Mandat:

- Identifier des enjeux en lien avec l'axe du sous-comité;
- Identifier des objectifs réalisables sur lesquels le sous-comité souhaite travailler;
- Mobiliser l'ensemble des partenaires en lien avec l'atteinte des objectifs;
- Assurer le suivi auprès du comité directeur intersectoriel en itinérance de la Montérégie.

Composition:

- Organisateur communautaire CISSS MO
- CIJM
- TROC-M
- Représentants des 6 tables de concertation nommés par la TROC-M
- 1 gestionnaire par CISSS, chef de programmes régionaux et communautaires, chef SIM-SIV, chef DPSMD

Les sous-comités sur le PARCI et l'Accès coordonné seront abordés plus loin dans ce document. Toutefois, dans cette section, nous pouvons illustrer la gouvernance de l'Accès coordonné qui implique précisément les mandats suivants :

- Recenser des hébergements sur le territoire et procéder à une analyse des écarts en matière d'équité des ressources allouées par territoire face aux requis de services afin d'assurer une offre complète sur tout le continuum;
- Conceptualiser un modèle de l'Accès coordonné: critères de priorisation, système de gestion de l'information, comité de cas complexes, etc.;
- Débuter la mise en œuvre de l'Accès coordonné;
- Évaluer l'Accès coordonné et ajuster au besoin.

Figure 4: Gouvernance de l'Accès coordonné

Accès coordonné

Gouvernance

Le comité régional est composé des acteurs suivants :

- Nathalie Ruest : chef des programmes régionaux et communautaires, DPSMD, CISSSMC
- Annick Leblanc, APPR, CISSSMC
- Guy Dufresne, APPR, CISSSMC
- Caroline Duclos, chef SIM-SIV et clinique externe, CISSSMC
- Andréanne Audet, SAC, CISSSME
- Louis-Philippe Boucher, OC CISSSMO
- Viviane St-Jean, Chef DPSMD, CISSSMO
- Josiane Daigle, Directrice du CIJM
- Johanne Nasstrom, Directrice de la TROC-M
- Hélène Bordeleau, OC de la TIRS
- John Gladu, Directeur l'Aiguillage
- Lynda Villeneuve, Directrice Actions Dépendances
- Marie-Josée Averill, Directrice La Porte du passant
- Marie-Pier Gendron, Directrice L'Élan des jeunes
- Connie Bleau, Directrice de l'Avant-Garde
- Annie Morin, chef division développement social Ville de Longueuil

1 Cartographie

Recension des hébergements sur le territoire et analyse
31 janvier 2022

2 Modèle

Conceptualiser un modèle de l'accès coordonné (critères de priorisation, informatique, comité de cas complexe etc.)
31 mars 2022

Comité régional

3 Mise en oeuvre

Débuter la mise en oeuvre de l'accès coordonné
Automne 2022 ad 31 mars 2023

4 Maintien et amélioration

Évolution de l'accès coordonné, ajustement
Mars 2023 ad 2024

Mobilisations intersectorielles locales

Niveau opérationnel

Dans une perspective systémique et de complémentarité, la mobilisation intersectorielle locale est plus susceptible d'être partagée avec des partenaires du réseau de la santé (CSSS, CRD et CJ) et des partenaires publics d'autres secteurs d'activités (ex. : habitation, municipalité, revenu, travail, sécurité publique et justice). Ces partenaires se mobilisent de plus en plus autour de tables de concertation sous- régionales, qui travaillent de façon proactive à dégager des solutions concrètes à l'enjeu de l'itinérance tout en assurant les liens avec le réseau de la santé et des services sociaux. Ces structures participatives deviennent des lieux de planification et de réalisation de projets. Comme lieux de développement, de collaboration et de concertation dans le cadre d'ententes de services et de participation conjointe, ces structures participatives permettent d'aiguiller la clientèle vers des trajectoires de services qui s'ajustent de plus en plus aux caractéristiques propres à chacune des clientèles.

Sur le territoire de la Montérégie, nous retrouvons 6 (six) tables de concertation :

Table en itinérance Haut-Richelieu-Rouville

Table itinérance Rive-Sud

Comité local d'intervention itinérance Pierre-De Saurel

Table de concertation solidarité itinérance Maskoutaine

Concertation en itinérance Beauharnois-Salaberry-Suroît

Comité de lutte à la pauvreté de Châteauguay

Annexe IV – Sous-comités de travail consultatifs liés au PARCI

Comité de travail régional sur le PARCI

Nous avons mis en place un comité de travail régional sur le PARCI afin d'en valider le contenu.

Voici une présentation succincte des détails de ce comité:

MEMBRES	RENCONTRES	CONTENU
Bureau régional Montérégie: Nathalie Ruest Guy Dufresne Youcef Ouadahi Sarah Doucet Annick Leblanc Sylvie Beauregard Evelyne Salman Pierre Rousseau CISSS Montérégie: Louis-Philippe Boucher Mohsen Romdhani François Tremblay Johanne Girard Andréanne Audet Julie De Serres Organismes communautaires : Suzanne Demers, Le Baluchon Gilles Beauregard, TIRS John Gladu, L'Aiguillage Jean-François Pomerleau, MDJ Le Dôme Johanne Nasstrom, TROC-M	23 mars 2021	Définition; Structure de gouvernance; Modèle; Points d'accès; Modalités de fonctionnement Exigences minimales; Préoccupations soulevées.
	26 octobre 2021	Statuer sur les priorités régionales et la stratégie d'appel d'offres; Présentation de la démarche; Précision à apporter à l'appel de projets VCS régulier sur 2 ans.
	16 novembre 2021	Retombées de la dernière rencontre; Accord sur les priorités régionales. Présentation des cibles; Analyse d'impact en collaboration avec PSOC; Bonification PARCI.
	8 mars 2022	Accueil de nouveaux membres du personnel; Rétroactions et bonification du PARCI; Importance primordiale de diversifier et enrichir partenaires lors des consultations, dont les personnes directement concernées par l'itinérance; Idée d'un mode de consultation de type café virtuel; Importance que les membres disposent d'une marge de manœuvre et puissent engager des décisions; Aller au-delà du travail en silo; Ambition d'un changement social en profondeur.
	4 avril 2022	Divers visages de l'itinérance, migrations et spécificités du territoire montérégien; Enjeux spécifiques à la clientèle jeunesse; Souci d'un volet Prévention se colletant à l'enjeu de nombreuses demandes au présent; Consultation bifurquant du café virtuel vers un questionnaire; Rétroactions et discussion sur les questions présentées; Rencontre d'échanges TROC-M prévue le 18 mai 2022.
	14 juin 2022	Concertation entre les recommandations intérimaires présentées dans l'analyse cartographique et celles formulées par la TROC-M en vue d'en ressortir les recommandations concertées figurant dans le PARCI.

Comité de travail sur l'Accès coordonné

Nous avons également mis en place un comité de travail sur l'Accès coordonné. Si ce comité s'est réuni à plusieurs reprises, l'intensité des travaux a toutefois été réduite en septembre 2021, en

ajustement à l'orientation du MSSS en faveur de la cartographie comme préalable à la mise en place d'un Accès coordonné.

MEMBRES	RENCONTRES	CONTENU
Bureau régional Montérégie: Nathalie Ruest Guy Dufresne Youcef Ouadahi Sarah Doucet Annick Leblanc Sylvie Beauregard Evelyne Salman Pierre Rousseau CISSS Montérégie: Louis-Philippe Boucher Mohsen Romdhani Viviane St-Jean Andréanne Audet Julie De Serres Caroline Duclos Organismes communautaires : Suzanne Demers, Le Baluchon Gilles Beauregard, TIRS John Gladu, L'Aiguillage Lynda Villeneuve, Actions Dépendances Johanne Nasstrom, TROC-M Josianne Daigle, CIJM Connie Bleau, L'Avant-Garde Marie-Josée Averill, La Porte du Passant Marie-Pier Gendron, L'Élan des Jeunes Ville Longueuil : Thérèse Ste-Marie Annie Morin Marie-Claude Durette	25 mai 2021	Appel pancanadien Capacité communautaire et innovation (CCI); Avis TROC-M sur l'Accès coordonné; Choix aire géographique; Mandat des tables Accès coordonné.
	8 juin 2021	Survol des enjeux; Mandat de la personne support; Scénario d'implantation; Budget.
	23 juin 2021	Napperon dressant les grands pans primordiaux du dossier de l'itinérance; Plan de financement qui a permis de dégager des propositions afin de rendre les cibles plus opérationnelles; Priorités de développement; Étapes du plan; Stratégie de consultation volet intersectoriel; Calendrier des rencontres.
	28 septembre 2021	Présentation ressource dédiée; Accès coordonné; Mandat cartographie et les grands volets; Plan de travail.
	15 mars 2022	Présentation de la cartographie, son analyse ainsi que les recommandations intérimaires; Mandat de finaliser la cartographie et de l'intégrer dans le PARCI; Mandat développement modèle d'Accès coordonné.
	12 avril 2022	Discussion sur les recommandations intérimaires comme matériel de travail en constante évolution, avec souci de perfectionnement et arrimage en continu.

Annexe V – Liste des indicateurs : Annexe B du PAII 2021-2026

CE QUI EST PLANIFIÉ

CE QUI SERA ÉVALUÉ

Action 1: Jeunes vulnérables

1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un PSL
Nombre de jeunes accompagnés

1.2 Rejoindre plus de jeunes vulnérables en rehaussant le Programme Qualification des jeunes

Nombre de jeunes ayant bénéficié du PQJ

1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs

Nombre de jeunes à risque de connaître un épisode d'itinérance qui ont été stabilisés grâce aux nouvelles mesures prévues lors de l'entrée en vigueur de la loi

Action 2: Sorties d'établissement

2.1 Accompagner les personnes vulnérables dans leurs sorties d'établissement

Signature et entrée en vigueur de l'Entente concernant les interventions des services publics d'emplois offerts aux personnes sous la responsabilité des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique
Pourcentage d'établissements de détention québécois dans lesquels les mécanismes prévus seront implantés et opérationnels
Pourcentage d'ententes révisées parmi les ententes conclues entre les directions régionales du MTESS et les centres jeunesse

2.2 Explorer de nouvelles avenues pour améliorer les sorties d'établissement carcéral

Nombre de rencontres consacrées au programme de recherche en partenariat

Action 3: Prévenir la complexification des problématiques

3.1 Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance

Les indicateurs de gestion spécifiques seront inclus dans les ententes de gestion et d'imputabilité à partir de 2022-2023

3.2 Développer une approche de soins et services de longue durée adaptée aux personnes hébergées qui tient compte de la réalité de l'itinérance

Dépôt des recommandations issues de la journée de réflexion sur la réalité des personnes hébergées qui ont vécu en situation d'itinérance

Action 4: Sensibilisation

4.1 Réaliser des activités d'éducation populaire et de conscientisation

Nombre de campagnes

Action 5: Logements

5.1 Ajuster les programmes pour les adapter aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	Nombre de programmes ajustés et adaptés
5.2 Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	Nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ayant bénéficié d'un supplément au loyer
5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire et permanent

Action 6: Soins et services sociaux

6.1 Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier
6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance	Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier
6.3 Consolider les services de proximité en itinérance	Nombre d'ETC ajoutés
6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments	Nombre de personnes en situation d'itinérance qui ont fait une demande de carte d'assurance maladie, qui ont eu accès à un médecin de famille et qui sont inscrites au RPAM Nombre d'établissements carcéraux ayant mis en place de nouvelles modalités d'accès à la carte d'assurance maladie

Action 7: Revenu

7.1 Soutenir le développement de services de fiducie volontaire	Nombre de personnes accompagnées dans un service de fiducie volontaire
7.2 Documenter les freins à l'accès à l'AFDR, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales chez les personnes en situation d'itinérance	Dépôt des résultats du projet de recherche

Action 8: Éducation (ré)intégration sociale et socioprofessionnelle

8.1 Documenter les initiatives en matière d'éducation, de préemployabilité et d'emploi en vue de constituer un projet de démonstration	Date de réalisation du projet
8.2 Développer une offre de programmes d'intégration sociale et socioprofessionnelle adaptés	Nombre de personnes désaffiliées qui ont bénéficié des programmes
8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue	Nombre d'écoles de la rue financées

Action 9: Interventions policières et judiciaires

9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière de proximité dans la communauté	Sept indicateurs, dont le nombre de personnes référencées vers des ressources, le nombre d'arrestations ayant eu lieu lors d'une intervention en pratique mixte et le nombre d'accusations ayant été portées contre un individu à la suite d'une intervention en pratique mixte
9.2 Développer et mettre en place le PAJIC	Nombre de cours municipales qui ont implanté le PAJIC
9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance	Dépôt des résultats du projet de recherche

Action 10: Premières Nations et Inuit

10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	Date de réalisation des projets
---	---------------------------------

Action 11: Coordination

11.1 Améliorer l'accès au continuum des programmes et des services en logement	Nombre de mécanismes de concertation mis en place
11.2 Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i>	Date de déploiement de la stratégie

Action 12: Compétences

12.1 Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants	Date d'instauration des communautés de pratiques et du pôle d'expertise
---	---

12.2 Former et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance

Nombre d'actions réalisées pour former et sensibiliser les travailleuses et les travailleurs

Action 13: Connaissances

13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance

Dépôt du plan de surveillance thématique sur l'itinérance

Nombre d'indicateurs produits à l'Infocentre de santé publique

13.2 Développer de nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes

Dépôt des résultats des projets de recherche

Action 14: Dialogue intersectoriel

14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance

Dépôt d'un document précisant les rôles et les responsabilités des actrices et acteurs en regard de l'itinérance

Réalisation d'un plan d'action intersectoriel en itinérance dans l'ensemble des régions